

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *ION.BEAM.APPLICATIONS.SA*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Chemin du Cyclotron* N°: *3* Boîte:

Code postal: *1348* Commune: *Louvain-la-Neuve*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Brabant wallon*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise *BE 0428.750.985*

DATE *30 / 11 / 2021* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS *COMPTES ANNUELS EN EUROS*
 approuvés par l'assemblée générale du *08 / 06 / 2022*
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2021* au *31 / 12 / 2021*
 Exercice précédent du *01 / 01 / 2020* au *31 / 12 / 2020*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~XXXXXX~~ **sont / ne sont pas**² identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *125* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1. 6.2.4. 6.2.5. 6.3.5. 6.17. 6.20. 9. 11. 12. 13. 14. 15.*

Olivier Legrain
Administrateur Délégué

Pierre Mottet
Président du Conseil d'Administration

¹ Mention facultative.
² Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Olivier LEGRAIN
Bois de Fa 3, 1390 Grez-Doiceau, Belgique

Administrateur délégué
10/06/2020 - 14/06/2023

Bridging for Sustainability SPRL
N°: BE 0673.811.389
Saint-Fontaine 26, 4560 Clavier, Belgique

Administrateur
10/06/2020 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Sybille VANDENHOVE d'ERTSENRYCK
Carrer Visa Alegre 20, 08197 Valldoreix, Espagne

Yves JONGEN
Parvis de la Cantilène 2, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Administrateur
09/06/2021 - 12/06/2024

CONSULTANCE MARCEL MILLER
N°: BE 0836.743.972
Rue du Château d'eau 137, 1180 Uccle, Belgique

Administrateur
10/06/2020 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Marcel MILLER
Rue du Château d'eau 137, 1180 Uccle, Belgique

SAINT DENIS
N°: BE 0442.192.019
Avenue Isidore Gérard 8, 1160 Auderghem, Belgique

Président du Conseil d'Administration
08/05/2019 - 14/06/2023

Représenté(es) par:

Pierre MOTTET
Avenue Isidore Gérard 8, 1160 Auderghem, Belgique

Hedvig Hricak
Memorial Sloan Kettering Cancer Center, 1275 York Avenue, New York 1275, ,
Etats-Unis

Administrateur
09/05/2018 - 08/06/2022

Nextstepefficiency Srl
N°: FR 45 832 724 835
Chemin de Grave 29, 69450 Saint-Cyr-au-Mont d'Or, France

Administrateur
09/06/2021 - 12/06/2024

Représenté(es) par:

Christine Dubus

Dr. Richard Hausmann
Hindenburgstrasse 52, 91054 Erlandgen, Allemagne

Administrateur
09/06/2021 - 12/06/2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
N°: BE 0446.334.711
De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: B00160

Commissaire
10/06/2020 - 14/06/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société.
Représenté(es) par:

Romuald Bilem
De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique
N° de membre: A02309

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	213.375.028	212.598.091
Immobilisations incorporelles	6.2	21	38.468.090	37.536.025
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	29.058.245	28.777.712
Terrains et constructions		22	10.917.282	10.566.357
Installations, machines et outillage		23	2.493.275	2.600.810
Mobilier et matériel roulant		24	2.336.964	1.820.808
Location-financement et droits similaires		25	12.560.816	12.982.618
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	749.908	807.119
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	145.848.693	146.284.354
Entreprises liées	6.15	280/1	129.253.773	129.642.717
Participations		280	129.169.627	129.561.971
Créances		281	84.146	80.746
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3	7.630.000	7.630.000
Participations		282	6.110.000	6.110.000
Créances		283	1.520.000	1.520.000
Autres immobilisations financières		284/8	8.964.920	9.011.637
Actions et parts		284	8.913.896	8.913.896
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	51.024	97.741

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	405.947.649	401.164.505
Créances à plus d'un an		29	17.549.979	13.746.525
Créances commerciales		290
Autres créances		291	17.549.979	13.746.525
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	116.938.613	110.206.144
Stocks		30/36	58.855.936	70.865.580
Approvisionnements		30/31	56.199.129	65.463.715
En-cours de fabrication		32	2.656.807	5.401.865
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37	58.082.677	39.340.564
Créances à un an au plus		40/41	113.038.102	152.527.653
Créances commerciales		40	92.842.384	136.902.339
Autres créances		41	20.195.718	15.625.314
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	11.521.348	578.230
Actions propres		50	11.521.348	578.230
Autres placements		51/53
Valeurs disponibles		54/58	135.071.641	111.519.688
Comptes de régularisation 6.6		490/1	11.827.966	12.586.265
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	619.322.677	613.762.596

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	253.119.431	276.792.243
Apport	6.7.1	10/11	85.249.221	84.272.348
Capital		10	42.413.196	42.294.182
Capital souscrit		100	42.413.196	42.294.182
Capital non appelé ⁴		101
En dehors du capital		11	42.836.025	41.978.166
Primes d'émission		1100/10	42.836.025	41.978.166
Autres		1100/19
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	15.953.946	5.012.196
Réserves indisponibles		130/1	15.750.767	4.807.649
Réserve légale		130	4.229.418	4.229.419
Réserves statutairement indisponibles		1311
Acquisition d'actions propres		1312	11.521.349	578.230
Soutien financier		1313
Autres		1319
Réserves immunisées		132	203.179	203.179
Réserves disponibles		133	1.368
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	145.327.683	181.589.810
Subsides en capital		15	6.588.581	5.917.889
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	9.799.375	4.047.701
Provisions pour risques et charges		160/5	9.799.375	4.047.701
Pensions et obligations similaires		160	277.556	227.854
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5	9.521.819	3.819.847
Impôts différés		168

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	356.403.871	332.922.652
Dettes à plus d'un an	6.9	17	188.777.870	198.690.579
Dettes financières		170/4	40.327.288	50.902.058
Emprunts subordonnés		170	14.937.145	18.671.430
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	10.390.143	11.230.628
Etablissements de crédit		173	15.000.000	21.000.000
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176	130.317.929	119.585.471
Autres dettes		178/9	18.132.653	28.203.050
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	164.006.558	131.161.121
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	5.628.215	8.863.456
Dettes financières		43	14.910.006	13.164.167
Etablissements de crédit		430/8	6.000.000	6.000.000
Autres emprunts		439	8.910.006	7.164.167
Dettes commerciales		44	50.145.713	54.224.084
Fournisseurs		440/4	50.145.713	54.224.084
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	62.474.049	28.857.359
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	19.687.873	16.970.660
Impôts		450/3	2.928.837	2.484.890
Rémunérations et charges sociales		454/9	16.759.036	14.485.770
Autres dettes		47/48	11.160.702	9.081.395
Comptes de régularisation	6.9	492/3	3.619.443	3.070.952
TOTAL DU PASSIF		10/49	619.322.677	613.762.596

COMpte DE RésultatS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	294.116.247	298.717.179
Chiffre d'affaires	6.10	70	178.132.563	218.853.931
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	15.997.057	-13.451.953
Production immobilisée		72	38.733.764	37.244.956
Autres produits d'exploitation	6.10	74	61.252.863	56.070.245
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A
Coût des ventes et des prestations		60/66A	307.298.589	256.251.110
Approvisionnements et marchandises		60	87.846.495	57.719.219
Achats		600/8	82.106.691	67.965.778
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	5.739.804	-10.246.559
Services et biens divers		61	97.293.815	87.883.245
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	77.616.048	71.952.263
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	41.202.356	38.414.221
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	-3.616.331	686.862
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	5.777.940	-2.433.242
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.146.102	565.073
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	32.164	1.463.469
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-13.182.342	42.466.069

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	6.703.844	79.916.432
Produits financiers récurrents		75	6.224.155	5.204.149
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	439.465	531.261
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.784.690	4.672.888
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	479.689	74.712.283
Charges financières		65/66B	10.958.941	10.981.449
Charges financières récurrentes	6.11	65	10.453.459	7.978.049
Charges des dettes		650	2.131.831	2.034.015
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	8.321.628	5.944.034
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	505.482	3.003.400
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-17.437.439	111.401.052
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	2.285.021	3.869.698
Impôts		670/3	2.467.448	4.475.845
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	182.427	606.147
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-19.722.460	107.531.354
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-19.722.460	107.531.354

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	161.867.350	187.603.920
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-19.722.460	107.531.354
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	181.589.810	80.072.566
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2
sur l'apport	791
sur les réserves	792
Affectation aux capitaux propres	691/2	10.941.749
à l'apport	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921	10.941.749
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	145.327.683	181.589.810
Intervention des associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7	5.597.918	6.014.110
Rémunération de l'apport	694	5.597.918	6.014.110
Administrateurs ou gérants	695
Travailleurs	696
Autres allocataires	697

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	382.999.324
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	36.411.197	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	419.410.521	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	348.623.469
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	34.727.079	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	383.350.548	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	36.059.973	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	xxxxxxxxxxxxxxxx
8025	
8035	
8045	
8055	
8125P	xxxxxxxxxxxxxxxx
8075	
8085	
8095	
8105	
8115	
8125	
81312	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice
8056	2.322.521
8126	2.322.521
81313	0

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	26.160.554
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	259.533	
Cessions et désaffectations	8032	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042	210.201	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	26.630.288	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23.000.384
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	1.221.787	
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	24.222.171	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	2.408.117	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	19.258.362
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	832.775	
Cessions et désaffectations	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	204.514	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	20.295.651	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.692.005
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	686.364	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	9.378.369	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	10.917.282	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.542.504
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	953.488	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	116.023	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	15.612.015	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	11.941.694
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.177.046	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	13.118.740	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.493.275	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.034.268
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.161.912	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	10.196.180	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.213.460
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	645.756	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	7.859.216	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	2.336.964	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.862.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	13.862.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	879.381
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	421.803	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	1.301.184	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	12.560.816	
DONT			
Terrains et constructions	250	12.544.149	
Installations, machines et outillage	251	16.667	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	807.120
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	473.526	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-530.738	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	749.908	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	749.908	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	130.751.624
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	
Cessions et retraits	8371	351.166	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	130.400.458	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.189.653
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	41.178	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.230.831	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	129.169.627	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	80.746
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	
Remboursements	8591	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	3.400	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	84.146	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.113.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9.113.400	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.003.400
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	3.003.400	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	6.110.000	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.520.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change(+)/(-)	8622	
Autres(+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	1.520.000	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.518.320
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	15.518.320	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.597.764
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	6.597.764	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.660
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	6.660	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	8.913.896	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	97.741
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	46.717	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	51.024	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
IBA USA Inc <i>Entreprise étrangère</i> Edmund Halley Dr., Suite 210 2000, VA 20191 RESTON, Etats-Unis	<i>actions ordinaires</i>	99	99,99	0,01	31/12/2021	USD	32.071.128	-49.726
IBA PARTICIPATIONS BE 0465.843.290 <i>Société à responsabilité limitée</i> Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique	<i>actions ordinaires</i>	11.896	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	275.501	-51.676
IBA INVESTMENT BE 0471.701.397 <i>Société coopérative à responsabilité limitée</i> Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique	<i>actions ordinaires</i>	5	0,04	99,96	31/12/2020	EUR	3.367.014	-921.561
ION BEAM APPLICATIONS Co LTD <i>Entreprise étrangère</i> Dashanzi 92 - Chaoyang District, 10015 Beijing, Chine	<i>Actions ordinaires</i>	560	100,0	0,0	31/12/2020	CNY	120.151.840	24.072.467
IBA Particle Therapy GMBH <i>Entreprise étrangère</i> Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruk, Allemagne	<i>Actions ordinaires</i>	1	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	1.399.067	-28.110

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>Striba Protonentherapiezentrum GMBH</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Siegburgerstrasse 229, 50679 Köln, Allemagne</i>	<i>Actions ordinaires</i>	1	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	98.583.409	-1.026
<i>Normandy Hadrontherapy</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Rue Ferdinand Buisson 9, 14280 Saint-Contest, France</i>	<i>Actions ordinaires</i>	611.000	39,81	0,0	31/12/2020	EUR	9.229.245	-1.836.546
<i>Cyclhad SAS</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Rue Ferdinand Buisson 9, 14280 Saint-Contest, France</i>	<i>Actions ordinaires</i>	600	33,33	0,0	31/12/2020	EUR	-5.339.030	-3.932.579
<i>IBA Radioisotopes Frances SAS</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Boulevard Pinel 59, 69003 Lyon, France</i>	<i>Actions ordinaires</i>	53.125	100,0	0,0	31/12/2020	EUR	-3.465.269	-122.641
<i>LLC Ion Beam Applications</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Savvinskaya nab. 15, 123290 Moscow, Russie</i>	<i>Actions ordinaires</i>	0	100,0	0,0	31/12/2019	RUB	59.031.000	34.068.000
<i>IBA Particle Therapy India Private Limited C/o Roedl & Partner Consulting Pvt. Ltd., C5</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Vatika Business Centre, Prestige Polygon, 3rd Floor, No 471, Anna Salai, Teynampet, 600006 Tamil Nadu, Inde</i>	<i>Actions ordinaires</i>	9.900	98,02	1,98	31/03/2021	INR	211.227.473	31.860.849
<i>PetroBeam INC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Frederick Road, Suite J 3120, 36801 Opelika - Alabama, Etats-Unis</i>	<i>Actions ordinaires</i>	850.000	10,73	0,0		EUR	0	0

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>IBA Argentina SRL Entreprise étrangère Ortiz de Ocampo 3302 Modulo 1 Of 24, 1425 City of Buenos Aires, Argentine</i>	<i>Actions ordinaires</i>	29.400	98,0	2,0	31/12/2020	ARS	-26.855.876	69.162.495
<i>IBA Japan KK Entreprise étrangère Shiodome Building, 1-2-20 Kaigan, Minato-ku 3 boîte F, , Japon</i>	<i>Actions ordinaires</i>	250.000	100,0	0,0	31/12/2020	JPY	3.354.296	31.321.364
<i>HIL Applied Medical Ltd Entreprise étrangère Hi-Tech Park 4/5, Givat Ram 4/5 boîte PO Box 39011, 91390 Jerusalem, Israël</i>	<i>Actions ordinaires</i>	54.294	11,39	0,0	31/12/2020	USD	241.563	-1.069.078
<i>Ion Beam Applications Singapore PTE LTD Entreprise étrangère Scotts Road #21-10 Shaw Centre 1, , Singapour</i>	<i>Actions ordinaires</i>	50.000	100,0	0,0	31/12/2020	SGD	-338.802	-191.235
<i>IBA Egypt LLC Entreprise étrangère Building No. 75/77 (Degla Plaza), 10th floor – Street No. 199, , Egypte</i>	<i>actions ordinaires</i>	396	99,0	0,0	31/12/2020	USD	-30.329	-26.118
<i>Ion Beam Applications Ltd (Taiwan) Entreprise étrangère Sec. 4 ZhongXiao East Rd. (St.), Daan Dist. 162 boîte 9-5 F, 000 Taipei, Chine-Taiwan</i>	<i>actions ordinaires</i>	0	100,0	0,0	31/12/2020	TWD	5.995.452	995.357
<i>IBA Proton Therapy Canada, Inc Entreprise étrangère 3044 Rue Marcel Proust, Laval QC H7P 6A6, 3044, QC H7P 6A6 Quebec, Canada</i>	<i>Actions ordinaires</i>	0	100,0	0,0	31/12/2021	CAD	-15.699	-15.699

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (SUITE)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>IBA Georgia LLC Entreprise étrangère Udnadze St., N111, apartment N11, Building N2, Didube district, Tbilisi, Géorgie</i>	<i>Actions ordinaires</i>	<i>0</i>	<i>100,0</i>	<i>0,0</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>GEL</i>	<i>-46.375</i>	<i>-46.375</i>
<i>Ion Beam Applications Korea Ltd Entreprise étrangère Jeongbalsan-ro, Ilsandong-gu, Goyang-si 408-ho A11, 15, Gyeonggi-do, Corée (Rep. Pop. Dem.)</i>	<i>Actions ordinaires</i>	<i>10.000</i>	<i>100,0</i>	<i>0,0</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>KRW</i>	<i>96.606.889</i>	<i>-18.619.698</i>

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p><i>IBA Participations</i> <i>BE 0465.843.290</i> <i>Société à responsabilité limitée</i> <i>Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique</i></p>	<p>A</p>

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Actions et parts - Montant non appelé	8682
Métaux précieux et œuvres d'art	8683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Autres produits acquis</i>	6.807.376
<i>Charges d'exploitation à reporter</i>	3.372.420
<i>Instruments financier</i>	1.510.354
<i>Produits d'intérêts acquis</i>	137.816

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42.294.182
(100)	42.413.196	

Modifications au cours de l'exercice
Excercice de droit de souscription

 Représentation du capital
 Catégories d'actions
Parts assorties d'un strip VVPR
Parts fixes

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	119.014	84.798

	18.001.182	12.702.489
	24.412.014	17.516.229

8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.145.467
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.073.251

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	1.061.064
8722	755.994
8731	72.946
8732	51.973
8740
8741
8742
8745	1.119.153
8746	138.680
8747	98.810
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

Situation au	31-déc-20		31-déc-21		Variation	
Dénominateur	30 133 920		30 218 718			
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20.59%	6 204 668	20.53%	0	0%
IBA Investment SCRL	410 852	1.36%	51 973	0.17%	- 358 879	-87%
IB Anchorage (Management Anchorage)	0	0.00%	348 530	1.15%	348 530	
IBA SA	63 369	0.21%	755 994	2.51%	692 625	1093%
IBA SA on behalf of ESP holders			21 180	0.07%	21 180	
Sous total	6 678 889	22.16%	7 382 345	24.44%		
UCL	426 885	1.42%	426 885	1.42%	0	0%
Sopartec SA	180 000	0.60%	180 000	0.60%	0	0%
Sous total	606 885	2.01%	606 885	2.01%		
SRIW SA	715 491	2.37%	715 491	2.37%	0	0%
SFPI SA	58 200	0.19%	58 200	0.19%	0	0%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3.95%	1 189 196	3.95%	0	0%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4.72%	1 423 271	4.72%	0	0%
BNP Paribas	0	0.00%	528 425	1.75%	528 425	
Paladin Asset Mgmt	768 765	2.55%	768 765	2.55%	0	1%
BlackRock, Inc.	405 300	1.34%	407 194	1.35%	1 894	1%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3.76%	1 133 108	3.76%	0	0%
Kempen Capital Management NV	875 388	2.90%	875 388	2.90%	0	0%
Sous total	6 568 719	21.80%	7 099 038	23.55%		
Total	13 854 493	45.98%	15 088 268	49.93%		
Public	16 279 427	54.02%	15 130 450	50.07%		
Grand Total	30 133 920	100%	30 218 718	100.00%		

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
<i>Provision pour plan d'options sur actions</i>	3.384.395
<i>Provision pour garantie techniques</i>	2.522.300
<i>Coûts d'installations des machines livrées</i>	1.837.342
<i>Provision pour exécution de commandes</i>	1.510.688
<i>Litiges</i>	267.094

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	5.628.215
Emprunts subordonnés	8811	3.734.285
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	840.485
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851	1.053.445
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	5.628.215
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	33.432.926
Emprunts subordonnés	8812	14.937.145
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	3.495.781
Etablissements de crédit	8842	15.000.000
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892	93.078.561
Autres dettes	8902	17.909.540
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	144.421.027
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	6.894.362
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	6.894.362
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893	37.239.368
Autres dettes	8903	223.113
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	44.356.843

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	1.124.981
Dettes fiscales estimées	450	1.803.856

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	16.759.037

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Produits à reporter liés à des revenus de maintenance</i>	2.596.964
<i>Produits à reporter liés à des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur</i>	625.445
<i>Autres charges à imputer</i>	226.077
<i>Charges d'intérêts intercompagnie à imputer</i>	125.972
<i>Charges d'intérêts à imputer</i>	44.985

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	745	704
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	700,9	667,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	1.176.680	1.110.721
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	57.439.118	53.943.937
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	14.002.223	12.866.625
Primes patronales pour assurances extralégales	622	3.623.416	2.806.197
Autres frais de personnel	623	2.551.291	2.335.504
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635	75.969	50.776
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	343.975
Reprises	9111	3.524.782
Sur créances commerciales			
Actées	9112	918.770	1.025.950
Reprises	9113	1.010.319	683.063
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	7.853.389	1.158.834
Utilisations et reprises	9116	2.075.449	3.592.076
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	665.803	565.073
Autres	641/8	480.299
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	3	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	3,5	4,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	7.328	9.765
Frais pour la société	617	243.395	299.147

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	944.861	799.207
Subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754
Autres			
<i>Différences de change</i>		2.697.391	1.173.424
<i>Ecart de conversion</i>		1.335.953	704.348
<i>Impact de change sur les produits dérivés</i>		806.486	1.995.909
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501
Intérêts portés à l'actif	6502
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560
Utilisations et reprises	6561
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654
Ecart de conversion de devises	655
Autres			
<i>Impact de change sur les produits dérivés</i>		4.626.133	2.441.027
<i>Charges financières diverses</i>		2.665.870	1.912.030
<i>Ecart de conversion</i>		862.365	1.270.291
<i>Différences de change</i>		167.260	320.686

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	479.689	74.712.283
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8
Produits financiers non récurrents	(76B)	479.689	74.712.283
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	12.500
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	74.699.783
Autres produits financiers non récurrents	769	479.689
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	537.646	4.466.869
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	32.164	1.463.469
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	6620
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6630	19.709	1.462.106
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	12.455	1.363
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690
Charges financières non récurrentes	(66B)	505.482	3.003.400
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	41.178	3.003.400
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	6621
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631
Autres charges financières non récurrentes	668	464.304
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2.467.448
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2.467.448
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136
Suppléments d'impôts estimés	9137
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
.....	
.....	
.....	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	115.483.623
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	115.483.623
Autres latences actives		
<i>Revenu définitivement taxés récupérables</i>		17.232.941
.....	
.....	
Latences passives	9144	6.791.759
Ventilation des latences passives		
<i>Réserves immunisées</i>		203.179
<i>Subsides en capital</i>		6.588.580
.....	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A la société (déductibles)	9145	30.271.940	27.869.869
Par la société	9146	20.021.480	16.717.218

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	9147	12.028.579	10.800.457
Précompte mobilier	9148	1.285.925

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	194.089.683
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	121.080.002
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	73.009.681
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611
Montant de l'inscription	91621
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011
Le montant du prix non payé	92021

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés	91612
Montant de l'inscription	91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

	Codes	Exercice
.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215	184.801.779
Devises vendues (à livrer)	9216	195.519.363

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Ligne de crédit bancaire long terme auprès de nos institutions financières

Exercice
37.000.000
.....
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Le Groupe gère en Belgique un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurances. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.
Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe avait choisi de comptabiliser ces plans en utilisant la méthode de la valeur intrinsèque. Suite à l'évolution par rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies à la place de régimes à cotisations définies conformément à IAS 19. En conséquence, le Groupe a modifié sa règle d'évaluation et a adopté la méthode des unités de crédit projetées.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Au 31 Décembre 2021, la provision dans les comptes du groupe s'élève à 5.379.878 euros. Cette partie n'est pas reconnue dans les comptes légaux.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Demande d'indemnisation à une de ses compagnies d'assurance pour pièces défectueuses

.....

Exercice
528.000
.....
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	129.253.773	129.642.717
Participations	(280)	129.169.627	129.561.971
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281	84.146	80.746
Créances	9291	38.442.034	48.445.117
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311	38.442.034	48.445.117
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351	23.239.713	30.006.336
A plus d'un an	9361	8.313.497	15.109.836
A un an au plus	9371	14.926.216	14.896.500
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431	115.529	239.859
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461	92.989	181.506
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	7.630.000	7.630.000
Participations	9262	6.110.000	6.110.000
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282	1.520.000	1.520.000
Créances	9292	744.498	191.339
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	744.498	191.339
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées qui, pouvant être comparées soit à des transactions de référence conclues sur un marché réglementé et liquide, soit à des transactions analogues conclues avec des parties liées, ont été conclues à des conditions substantiellement différentes. Pour le reste, et en l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune autre transaction n'a été reprise dans l'annexe.

.....

Exercice
0
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES
Créances sur les personnes précitées

 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500
9501
9502
9503
9504

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)
Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	250.669
95061	14.620
95062
95063	21.756
95081
95082
95083

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	261.481
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	14.620
Missions de conseils fiscaux	95072
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	21.756
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
	9509	94.812
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091
Missions de conseils fiscaux	95092
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES GENERALES D'EVALUATION

1. Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes figurant dans l'A.R. du 30.04.2019 du code des sociétés et des associations et particulièrement dans son chapitre II "Règles d'évaluation" dont il est superflu de reproduire ici le texte.

2. Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans le cas où elle laisse un choix à l'entreprise, le Conseil d'Administration a déterminé les règles d'évaluation mentionnées ci-après.

ACTIF DU BILAN

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Sont actés sous cette rubrique les frais qui se rattachent à la constitution et au développement de l'entreprise. Ces frais sont directement pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils ont été encourus.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif pour leur coût de revient complet augmenté des frais accessoires à leur acquisition. Ces immobilisations sont amorties au rythme de 20% l'an prorata temporis.

Des amortissements exceptionnels sont actés si l'évolution des projets ou perspectives de rentabilisation l'exigent.

Les logiciels sont activés pour leur coût d'acquisition et amortis en 3 ans.

Les Progiciels de Gestion Intégrés sont amortis sur 7 ans.

La Directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 qui remplace les quatrième et septième directives comptables a nécessité d'adapter en droit interne le Code des sociétés et l'AR/CSoc. Les modifications ont fait l'objet d'une loi et d'un A.R. du 18 décembre 2015 publiés au M.B. du 30 décembre 2015. La Directive n'autorisant plus l'activation des frais de recherche mais seulement celle des frais de développement, les frais de recherche seront dorénavant capitalisés et amortis

sur la même période. Les frais de développement continueront à être amortis sur 3ans.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur coût d'acquisition ou au prix de revient.

Le prix de revient comprend les coûts directs liés à la fabrication.

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif pour leur coût d'acquisition, elles sont amorties suivant les taux et méthodes admises fiscalement :

- immeubles	3,00 %
- installation et machines	10 et 20,00 %
- outillage	33,00 %
- mobilier	10,00 %
- hardware	20 et 33,00 %
- matériel roulant	20,00 %
- autres immobilisations corporelles	20,00 %

Les immobilisations acquises en leasing jusqu'au 31 décembre 1989 sont amorties de manière progressive suivant le remboursement en principal. Les immobilisations acquises en leasing à partir du 1er janvier 1990 sont amorties linéairement suivant leur nature aux taux prévus ci-dessus.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A. Entreprises liées

La base d'évaluation des participations est leur prix d'acquisition sous réserve d'éventuelles réductions de valeur pour moins-values durables.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Remarque: La plus-value réalisée sur l'opération Dosimétrie n'est pas distribuable

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Elles suivent les mêmes règles que celles énoncées pour les entreprises liées.

C. Autres immobilisations financières.

Elles suivent les mêmes règles que celles énoncées pour les entreprises liées.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN

A. Résultant de livraison de biens ou de prestations de services.

Elles sont inscrites à leur valeur nominale.

B. Autres créances.

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, compromis ou incertain.

Les créances libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont inscrites au bilan au taux prévu au contrat. Les créances libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS

Les stocks de produits finis sont valorisés à leur prix de revient y compris la quote-part des coûts de production qui ne sont qu'indirectement imputables aux produits. Il est fait usage de la méthode des prix moyens pondérés pour l'évaluation des biens présentant des caractéristiques techniques et juridiques identiques.

Les stocks de matières premières sont valorisés à leur prix d'acquisition, cette valeur d'acquisition est calculée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Des réductions de valeur sont actées sur les stocks pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les commandes en cours sont évaluées, en accord avec l'Art. 71 de l'A.R. du 30.01.2001 à leur coût de revient complet majoré, compte tenu de l'état d'avancement des travaux, d'une partie de l'excédent de prix du contrat par rapport au prix de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Des réductions de valeur sont enregistrées sur les commandes en cours d'exécution pour tenir compte des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou des activités exercées.

Les risques et charges afférents à la poursuite de l'exécution de ces commandes font l'objet de provisions, dans la mesure où ces risques ne sont pas couverts par des réductions de valeur.

7. CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Les créances libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont inscrites au bilan au taux prévu au contrat.

Les créances libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, compromis ou incertain.

8. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les avoirs auprès d'établissements de crédits sont évalués à leur valeur nominale. Les avoirs libellés en devises sont convertis au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

Nos actions propres sont valorisées au prix moyen pondéré.

9. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges à reporter sont constituées du prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

PASSIF DU BILAN

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chaque année, le Conseil d'Administration évalue avec prudence, sincérité et bonne foi les provisions nécessaires. Ces provisions sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Elles ne sont pas maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

11. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

12. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes libellées en devises couvertes par un contrat de change à terme sont enregistrées au taux du contrat de change à terme.

Les dettes libellées en devises non couvertes par un contrat de change à terme sont converties au cours en vigueur au jour de la clôture de l'exercice. Les résultats consécutifs à l'opération de conversion sont enregistrés en compte de résultats.

13. COMPTES DE REGULARISATION

Il est tenu compte de tous les frais à payer à la date de clôture de l'exercice et qui ont trait à cet exercice ou à des exercices antérieurs.

En Aout 2020, le groupe a signé un contrat de licence important avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la livraison de biens et services relatifs à son système de Proton Thérapie à plusieurs salles. Le contrat s'applique au territoire continental de la République Populaire de Chine. Le contrat d'une valeur de EUR 100 millions prévoit la vente d'une

licence, la livraison d'une machine de proton thérapie ainsi que des services de support et des formations.

La direction a alloué le prix de la transaction partiellement à la deuxième et la troisième obligation sur base de transactions historiques similaires. La valeur résiduelle a quant à elle été allouée à l'obligation de vente de la licence. Le contrat contient également un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution sous laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale d'EUR 15 millions. Cette garantie diminue graduellement de €5millions par année, à partir de 2021, en conséquence la direction a décidé de ne pas reconnaître la totalité des revenus de la licence compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de transaction (unique en son genre pour IBA).

En décembre 2021, les deux parties ont convenu de réduire la performance de l'obligation à EUR 10 millions, c'est pourquoi le groupe IBA a libéré EUR 5 millions de la contrepartie variable dans son compte de résultat.

Les parties ont également convenu de réduire à nouveau l'obligation à EUR 5 millions en décembre 2022 s'elle n'est pas utilisée, le reste de l'incertitude devrait être résolu à la date d'expiration de la performance de l'obligation (à la première des deux dates suivantes : après la livraison des composants de l'équipement ou 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord (25 août 2024))

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

Voir page suivante

RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2022

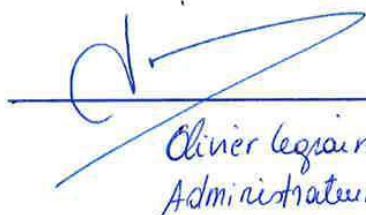
Ce rapport sur l'exercice 2021 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après le « CSA »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport consolidé et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise
- Les activités en matière de recherche et de développement
- Les acquisitions d'actions propres
- L'existence de succursales de l'entreprise
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture ; et
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.


Olivier Legrain
Administrateur-délégué


Pierre Rottet
Président du Conseil
d'administration

Déclaration des dirigeants

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Directeur Général (CEO), Administrateur et Directeur Général d'IBA SA, et Mme Soumya Chandramouli, Chief Financial Officer (CFO) d'IBA SA, déclare que, à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément aux normes comptables

applicables, donnent une vue fidèle et juste des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Faits marquants de l'année (sections 3:6, §1, 1° et 3:32, §1, 1°, du CSA)

Les principaux événements de l'exercice 2021, dont de plus amples détails figurent dans le rapport de gestion, étaient les suivants:

- Obtention de la certification B Corporation (« B Corp ») au premier semestre**, qui vient souligner l'engagement durable d'IBA avec son approche axée autour de ses parties prenantes.
- Regain d'activité en Protonthérapie avec la vente de cinq solutions (neuf salles)**
 - Signature d'un contrat pour une solution Proteus@PLUS à cinq salles en Chine
 - Signature de quatre contrats Proteus@ONE¹ (trois aux États-Unis et un en Italie)
- Prises de commandes records en Autres Accélérateurs, avec 31 systèmes vendus**, dont 17 signés au cours du second semestre, par rapport aux 17 systèmes

vendus l'année dernière, et qui démontrent la croissance de l'activité radiopharmaceutique et de l'évolution de l'industrie de la stérilisation de matériel médical vers les technologies E-Beam et rayons-X.

- Solides performances de Dosimétrie** avec des prises de commandes largement conformes à celles de 2020.
- Les mesures de contrôle des coûts restent en vigueur**, compensant partiellement l'impact continu, bien qu'en diminution, de la COVID-19, tout en permettant des investissements stratégiques en R&D.
- Annnonce d'un partenariat stratégique en R&D avec SCK-CEN** pour permettre la production d'actinium-225 (Ac-225), un nouveau radioisotope thérapeutique doté d'un potentiel important en matière de traitement du cancer.
- Lancement d'un nouveau cyclotron à haute énergie et haute capacité de**

¹ Proteus@ONE et Proteus@PLUS sont des marques déposées de Proteus 235

production : le Cyclone® IKON qui offre le plus grand spectre d'énergie pour la production d'isotopes TEP (Tomographie par Émission de Positrons) et SPECT (Tomographie par émission monophotonique).

- **Création d'un consortium mondial DynamicARC®²**, dont l'objectif est de préparer le déploiement clinique de la modalité de traitement DynamicARC® au sein de la communauté de la protonthérapie utilisant la plateforme Proteus®.
- **Des annonces importantes concernant la protonthérapie** ont été publiées lors de la conférence annuelle de l'American Society for Radiation Oncology (ASTRO) en octobre 2021, notamment l'extension du partenariat stratégique avec RaySearch dans le cadre des projets FLASH et de Proton ARC thérapie, et un accord de recherche pluriannuel avec l'Université de Pennsylvanie en vue de faire progresser la recherche sur ConformalFLASH®³.
- **Lancement en août 2021 d'un essai clinique comparatif aléatoire « ProtectTrial »**, réalisé à grande échelle grâce à la collaboration de 19 partenaires industriels et universitaires.
- **Lancement de Campus**, la première plateforme en ligne de protonthérapie au monde

Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :

- **Les revenus totaux du Groupe pour 2021 s'élèvent à EUR 313 millions**, ce qui est similaire à l'année dernière, grâce à l'augmentation de l'activité et à la conversion du carnet de commandes qui ont compensé la contribution nettement plus élevée des revenus liés à CGNNT en 2020.

Si l'on exclut CGNNT, la croissance du chiffre d'affaires serait de 24 %, ce qui démontre la forte augmentation de la conversion du carnet de commandes, principalement due à l'activité de protonthérapie.

² DynamicARC® est une marque déposée de la solution IBA de protonthérapie ARC, actuellement en phase de développement.

- **La marge brute atteint 34,4%**, soit un retour aux niveaux habituels, contre 43,6 % en 2020, une année qui avait été fortement influencée par l'accord conclu avec CGNNT.
- **Prises de commandes solides à hauteur d'EUR 228 millions pour les équipements et les upgrades de Protonthérapie et Autres Accélérateurs.** Les revenus sont stables en raison de l'amélioration de l'activité combinée à une conversion du carnet de commandes en 2021, compensant la contribution nettement plus élevée des revenus liés à CGNNT en 2020.
- Sans compter les impacts liés à CGNNT, les revenus des équipements de Protonthérapie sont passés d'EUR 35,1 millions à EUR 69,2 millions. La forte conversion du carnet de commandes provient de l'avancement de constructions, mais aussi de cinq projets en cours d'installations.
- Les revenus générés par les équipements d'Autres Accélérateurs ont augmenté de 35 % pour atteindre EUR 67,1 millions, en raison d'une prise de commandes record et de la conversion ininterrompue du carnet de commandes.
- **Performances soutenues pour Dosimétrie avec des prises de commandes d'EUR 50 millions**, soit une légère baisse de 4 %, mais avec des revenus en hausse de 2,5 %, avec EUR 52,3 millions.
- **Les Services continuent à enregistrer de bons résultats, avec une augmentation de 6 % des revenus par rapport à l'année dernière.** Ils représentent désormais 46 % des revenus de Protonthérapie et Autres Accélérateurs.
- Le carnet de commandes en équipements et upgrades atteint un niveau record d'EUR 449 millions, tout comme **le carnet de commandes global en matière d'équipements et de services à EUR 1,2 milliards.**
- **Résultat opérationnel (REBIT) positif pour 2021 d'EUR 14,5 millions** (2020 : EUR 40,4 millions), qui reflète la poursuite du regain d'activité et l'efficacité des

³ ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA, actuellement en phase de recherche et développement.

mesures de contrôle des coûts alors que le résultat opérationnel de l'année dernière a fortement bénéficié de l'accord conclu avec CGNNT.

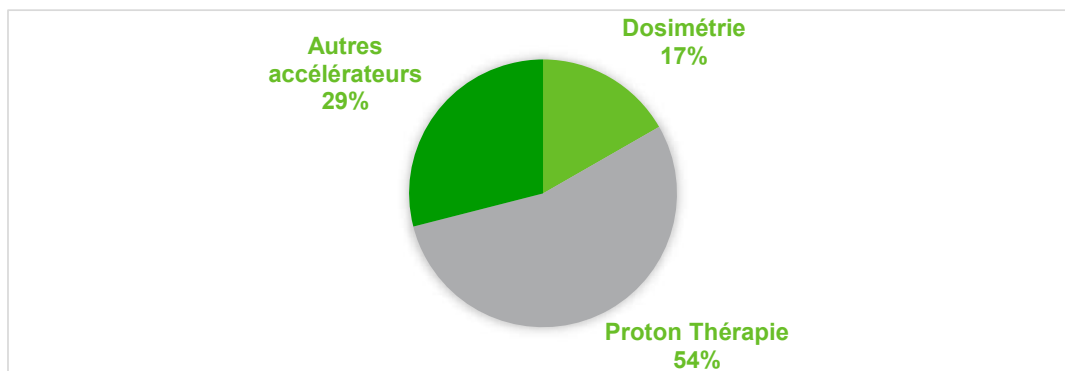
- **Les bénéfices nets totaux du Groupe s'élevaient à EUR 3,9 millions** (2020 : EUR 31,9 millions)
- **Bilan solide avec une position de trésorerie nette d'EUR 130 millions**, soit le double des EUR 65 millions enregistrés à la fin de l'exercice précédent.
- Lignes de crédit à court terme non utilisées et toujours disponibles d'EUR 37 millions et covenants bancaires entièrement respectés.
- Programmes de rachat d'actions lancés en janvier 2021 pour un total de 357 000 actions, à la fin du mois de juin 2021 pour un total de 250 000 actions, et au début du mois de décembre 2021 pour un total de 400 000 actions. Au 31 décembre 2021, 704 549 actions avaient été rachetées au cours de l'année.
- Le Conseil d'administration recommandera la **distribution d'un dividende d'EUR 0,19 par action** lors de l'Assemblée générale annuelle, avec une politique d'appariement des dividendes appliquée aux primes versées aux employés, conformément à l'approche des parties prenantes de la société.

Événements postérieurs à la fin de la période considérée (articles 3:6, §1, 2° et 3:32, §1, 2° de la CSA)

- En janvier, IBA a annoncé la réception d'un premier paiement pour une solution de réticulation par irradiation utilisant la technologie Rhodotron® d'IBA.
- En janvier, IBA a lancé un nouveau cyclotron basse énergie compact, le Cyclone® KEY
- En février, un contrat a été signé pour l'installation d'une solution de protonthérapie Proteus®ONE.
- IBA a achevé son programme de rachat d'actions initié en décembre 2021. Au total, 1 007 000 actions ont été rachetées via les trois programmes de rachat d'actions.
- En mars, annonce d'un accord de partenariat avec Tractebel visant à accompagner les clients d'IBA dans leurs projets de conception et de construction de centres de protonthérapie.
- En février 2022, un conflit armé a éclaté entre la République de Russie et l'Ukraine, entraînant des sanctions internationales imposées au gouvernement et aux entreprises russes par d'autres pays et États, dont l'Union européenne. Compte tenu du stade précoce du conflit et de l'évolution rapide de la situation, il est impossible de tirer des conclusions définitives mais, à ce stade, la situation n'a pas d'impact matériel sur les opérations globales du Groupe IBA.

Examen des secteurs d'activité de l'IBA (sections 3:6, §1, 1° & 4° et 3:32, §1, 1° & 4°, du CSA)

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCÉLÉRATEURS

Le segment de la protonthérapie et d'autres accélérateurs couvre:

Protonthérapie qui offre des solutions clés en main pour un traitement plus précis du cancer, avec moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

Autres accélérateurs qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radio-isotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (types de rayons X E-beam et Rhodotron® et Dynamitron®).

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Ventes nettes	260 638	260 895	-257	-0,1%
Proton Thérapie	169 923	189 150	-19 227	-10,2%
Autres accélérateurs	90 715	71 745	18 970	26,4%
REBITDA	18 087	51 601	-33 514	-64,9%
% des ventes	6,9%	19,8%		
REBIT	9 618	37 883	-28 265	-74,6%
% des ventes	3,7%	14,5%		

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	74 230	98 644	-24 414	-24,7%
Equipement Autres Accélérateurs	67 100	49 684	17 416	35,1%
Ventes équipement	141 330	148 328	-6 998	-4,7%
services Protonthérapie	95 693	90 506	5 187	5,7%
services Autres Accélérateurs	23 615	22 061	1 554	7,0%
Ventes équipement	119 308	112 567	6 741	6,0%
Ventes totales Protonthérapie & Autres Accélérateurs	260 638	260 895	-257	-0,1%
Services en % des ventes du segment	45,8%	43,1%		

Aperçu

- Le chiffre d'affaires net total est resté stable dans l'ensemble, reflétant ainsi l'impact significatif de CGNNT sur les revenus de Protonthérapie en 2020. En effet, en excluant CGNNT, le chiffre d'affaires a augmenté de 30 %, principalement en raison de la construction intensive de machines qui seront livrées au cours de la période 2022/23 dans les activités accélérateurs.
- Les revenus des équipements de la division Protonthérapie ont diminué de 25 % à EUR 74 millions en raison de l'impact de CGNNT, mais en excluant les effets liés à CGNNT, c'est une augmentation d'EUR 34 millions (+97%).
- Excellentes prises de commandes pour les équipements de la division Protonthérapie avec cinq nouvelles commandes (neuf salles).
- Les revenus générés par les équipements de la division Autres Accélérateurs ont augmenté de 35,1 % pour atteindre EUR 67,1 millions, en raison de prises de commandes records avec 31 nouvelles ventes au cours de l'année et la conversion du carnet de commande.
- Les performances des Services sont restées bonnes, avec des revenus totaux d'EUR 119,3 millions, soit une hausse de 6 %, les centres restants pleinement opérationnels malgré la pandémie.
- REBIT d'EUR 9,6 millions, la réduction reflétant l'impact de CGNNT, partiellement compensé par une activité accrue et par le contrôle des coûts.

Protonthérapie

La reprise du marché de la protonthérapie s'est poursuivie au second semestre 2021, surtout aux États-Unis et en Asie. IBA a conservé sa position de leader du marché tout au long de l'année, avec une part de marché de 56 % pour les salles de protonthérapie, en vendant cinq salles en Chine, trois aux États-Unis et une en Italie. Nous avons commencé une nouvelle installation de protonthérapie au cours de l'année dans la région Asie, tandis que quatre autres installations se sont poursuivies au cours de cette même période. Cette activité s'est prolongée en 2022 et notre pipeline reste très actif, notamment aux États-Unis, en Chine et en Europe du Sud, avec plusieurs pistes actives.

La division Services a continué à enregistrer de fortes performances, avec deux nouveaux contrats de service qui ont débuté en 2021, tous deux en Asie. Désormais, 39 sites de protonthérapie IBA génèrent des revenus de services aux quatre coins du monde et le carnet de commandes reste très élevé, à EUR 727 millions. Cette source de revenus récurrents restera très importante pour IBA, car elle nous donne de la visibilité sur une croissance rentable et durable.

A la fin du mois d'août, en collaboration avec 19 partenaires industriels et académiques, IBA a lancé « ProtectTrial », un essai clinique comparatif aléatoire réalisé à grande échelle pour le cancer de l'œsophage. Le projet de recherche rassemble 12 centres de protonthérapie répartis dans huit pays et vise à améliorer la sélection des patients pour la protonthérapie dans toutes les indications de cancer par l'évaluation des critères de sélection et la création de directives communes de remboursement. Au total, environ 400 patients devraient prendre part à cet essai aléatoire. La fin de l'étude est prévue pour 2027.

L'investissement dans les futures avancées technologiques en protonthérapie est une priorité que nous considérons comme essentielle. D'ailleurs, nous continuons à collaborer avec des partenaires clés afin de poursuivre l'accélération de ce processus. À l'occasion de la conférence de l'ASTRO au mois d'octobre, nous avons annoncé l'extension de notre partenariat avec RaySearch aux domaines de la radiothérapie FLASH, de la Proton ARC thérapie et du traitement des tumeurs mobiles. Ce partenariat, ainsi que l'accord de recherche

conclu avec l'Université de Pennsylvanie et le lancement d'un consortium mondial DynamicARC®, visent à faire passer la protonthérapie au niveau supérieur en développant des technologies de radiothérapie innovantes qui amélioreront considérablement les soins prodigués aux patients.

La dynamique positive des activités d'IBA Protonthérapie en 2021 s'est poursuivie en 2022 avec un contrat pour une solution Proteus®ONE annoncé en février 2022.

Autres accélérateurs

La division Autres Accélérateurs a connu une autre excellente année, avec une hausse des ventes de l'ordre de 26 %. Le segment Équipement a enregistré une croissance importante de 35 % avec la vente de 31 systèmes, contre 17 l'année dernière. L'Asie, et plus particulièrement la Chine, a enregistré une forte croissance (16 systèmes vendus dans la région en 2021, dont 10 en Chine) ainsi que plusieurs ventes sur les marchés émergents de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Le segment Services a également réalisé de bonnes performances avec une augmentation de 7 %, ce qui témoigne d'une bonne résilience face aux difficultés liées à la pandémie.

L'année a notamment été marquée par une série d'accords de partenariat visant à renforcer le leadership d'IBA dans la division Autres Accélérateurs :

- Un accord de collaboration avec NorthStar Medical Radioisotopes afin d'augmenter la disponibilité mondiale du technétium-99m (Tc-99m), le radioisotope médical le plus couramment utilisé.
- Un partenariat stratégique en R&D avec SCK CEN (Centre de recherche nucléaire belge) pour faciliter la production d'actinium-225 (Ac-225), un nouveau radioisotope doté d'un potentiel important en matière de traitement du cancer.
- Un partenariat à long terme en matière de R&D, de marketing et de vente avec TRAD Tests & Radiation (services de test, de calcul et d'analyse des rayonnements) dans le but de développer un module logiciel de simulation au service de l'optimisation industrielle afin d'accélérer la transition vers la stérilisation par faisceaux d'électrons et par rayons X.

IBA – Annual Report 2021

En 2021, IBA a une nouvelle fois fait la preuve de son statut d'innovateur de premier plan dans le domaine de la médecine nucléaire, avec le lancement de son nouveau cyclotron à haute énergie et à haute capacité, le Cyclone® IKON, qui offre le plus large spectre d'énergie pour les isotopes PET et SPECT, de 13 MeV à 30 MeV. IBA a poursuivi ses innovations en 2022, avec le lancement en janvier d'un nouveau cyclotron basse énergie et de taille compacte prometteur, le Cyclone® KEY. Cet accélérateur sera particulièrement précieux dans les nombreuses régions du monde ayant un accès limité aux solutions de diagnostic par imagerie par tomographie par émission de positons (TEP) en oncologie, neurologie et cardiologie.

L'activité « Industrial Solutions » a enregistré une forte progression au cours de l'année avec plusieurs ventes de la machine Rhodotron®, notamment avec la vente d'un Rhodotron®

TT300 HE à NorthStar Medical pour la production future d'Ac-225. Après la clôture de la période, IBA a reçu le premier paiement pour l'installation d'une solution de réticulation par irradiation utilisant la technologie Rhodotron® d'IBA.

La vente de plusieurs machines à des acteurs majeurs du secteur de la stérilisation a été le facteur le plus déterminant de la croissance des prises de commandes. Ces ventes ont concerné aussi bien des installations de stérilisation internes chez des producteurs d'équipements médicaux, que chez des prestataires externes de services de stérilisation, ce qui met l'accent sur l'évolution croissante vers des installations de stérilisation utilisant la technologie des accélérateurs de particules.

DOSIMÉTRIE

(EUR 000)	FY 2021	FY 2020	Variance	Variance %
Ventes nettes	52 326	51 060	1 266	2,5%
REBITDA	6 495	4 384	2 111	48,2%
% des ventes	12,4%	8,6%		
REBIT	4 892	2 523	2 369	93,9%
% des ventes	9,3%	4,9%		

Aperçu

- Une bonne année pour Dosimétrie, avec des ventes en hausse de 2,5 %, les secteurs de la radiothérapie conventionnelle et de l'imagerie médicale poursuivant leur redressement après avoir été touchés par la pandémie.
- Les prises de commandes pour l'année se sont élevées à EUR 50 millions, soit une légère baisse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le carnet de commandes s'élève à EUR 16,3 millions, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière.
- Le REBIT a connu une forte croissance de 93,9 % et atteint EUR 4,9 millions, reflétant la croissance des ventes, surtout en Asie, et un contrôle efficace des coûts.

La division Dosimétrie d'IBA est un des leaders mondiaux de solutions innovantes d'assurance qualité (QA) haut de gamme et de marqueurs

d'imagerie pour le diagnostic et la thérapie par rayonnement. L'activité Dosimétrie a continué à gagner des parts de marché en QA pour la radiothérapie conventionnelle et l'imagerie médicale en 2021, et conserve sa part de marché dominante en dosimétrie pour la protonthérapie.

Plusieurs nouveaux produits innovants ont été lancés en 2021 pour renforcer la position d'IBA sur le marché de l'Assurance Qualité Patient, notamment myQA® SRS, qui optimise l'efficacité des mesures QA stéréotaxiques pour toute la zone cliniquement pertinente.

IBA a également lancé myQA® Phoenix, le détecteur numérique haute résolution pour la mise en service d'un système de protonthérapie. Au cours des prochaines années, IBA poursuivra ses investissements dans son offre d'Assurance Qualité Patient en radiothérapie et dans ses outils de dosimétrie pour la protonthérapie.

Après la clôture de la période, IBA et Elekta ont signé un accord de collaboration afin d'optimiser les solutions d'assurance qualité. Les cliniques et départements de radiothérapie qui utilisent des systèmes de traitement Elekta bénéficieront

de solutions QA spécifiquement destinées à ces machines rationalisant les flux de données et améliorant l'accès aux mesures des données.

Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont

responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES DE IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent de manière indépendante la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

En plus du Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (QMR) aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les

essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

IBA poursuit continuellement l'amélioration du processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir une incidence sur sa stratégie et ses objectifs.

Un examen des principaux secteurs à risque a été effectué en 2021 afin d'évaluer les changements potentiels dans nos principaux secteurs à risque, y compris l'impact de la Covid-19. Les mesures de distanciation sociale et de confinement ont eu de profondes répercussions sur la santé et l'économie dans tous nos pays. La sécurité des employés a été une priorité, avec le déploiement de mesures telles que le

télétravail, l'installation d'équipements individuels et de protection dans nos locaux, et l'alignement de nos procédures de travail pour l'installation et l'entretien. De plus, nous avons pris des mesures pour évaluer le niveau de risque pour l'approvisionnement et le niveau d'inventaire des principaux composants.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, ce qui pourrait affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques qui pourraient éventuellement affecter IBA. IBA décrit les facteurs pertinents dans chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a décidé de présenter ses risques comme suit :



Clients, concurrents, investisseurs

Évaluer les risques qui guident la mission et la stratégie de l'IBA.



Processus, Systèmes, Personnes, Chaîne de Valeur

Identifier le risque de perte dû à des processus internes, des personnes ou des systèmes inadéquats qui affecteront IBA dans l'exécution de son plan stratégique.



Droit, réglementation, politique et gouvernance d'entreprise

Évaluer les performances du programme de conformité d'entreprise d'IBA, en se concentrant sur les risques réglementaires des dispositifs médicaux.



L'évolution du marché et de l'économie

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter le rendement ou l'exposition au risque de

l'organisation et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.



Contrôles matériels, logiciels et réseau

Évaluer les défaillances potentielles du système et les risques de retard d'innovation et les manquements en matière d'infrastructure, des contrôles d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Le Conseil du développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes.

Risques stratégiques

Offrir un risque d'évolution

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison du développement technologique concurrent.

Risque d'amortissement des actifs

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment établies dans des secteurs innovants. IBA ne peut pas garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement terminés.

Risque lié à l'effectif du personnel

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la société a été significativement augmenté. Cependant, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

Risque de concurrence et risque pour l'industrie

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies qui aboutit à de nouvelles thérapies nécessitent néanmoins une période relativement longue.

Remboursement des soins de santé

Le subventionnement par les institutions de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué – fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influenceront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

Risques opérationnels

Risque de vente

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la

Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

Risque d'inventaire

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

Risque de développement de produits

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi de nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

Risque de qualité / protection des consommateurs / risque lié à la sécurité des produits

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

Risques juridiques et de conformité

Anti-trust / concurrence loyale / risque éthique

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers. Consciente de ce risque depuis plus de 20 ans, IBA a publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce Code est régulièrement revu et modifié. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les

fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

Risque de propriété intellectuelle

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de certains salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

Risque juridique

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera

toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

Risque réglementaire

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

Risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du BCAC)

De plus amples détails concernant la section 3:6, § 1, 8° et 3:32, §1, 5° du BCAC sont fournis, le cas échéant, dans la section « Instruments Financiers » du présent rapport annuel, voir page 122.

Le programme global de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels découlant de l'imprévisibilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. A cet effet, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique des politiques écrites. Ces politiques fournissent des principes écrits relatifs à la gestion globale du risque financier, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Afin de couvrir ce risque, la politique de la société consiste à émettre pour les contrats d'équipement des lettres de crédit par ses clients

avant l'expédition de l'équipement, ou à contracter une assurance-crédit spécifique soit auprès de l'organisme officiel belge de crédit à l'exportation Credendo, ou auprès d'assureurs privés.

En outre, les états financiers consolidés présentent les actifs et passifs financiers du Groupe selon la méthode d'évaluation (juste valeur et valeur comptable). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal du Groupe.

Risque de change

Le Groupe opère à l'échelle internationale et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant de transactions commerciales (contrats de vente et de fourniture), d'actifs et de passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations hors zone euro. Environ 5,1% du chiffre d'affaires du Groupe (5,9% en 2020) sont libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'unité opérationnelle réalisant les ventes, tandis que 93,7% des coûts (91,4% en 2020) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'unité.

Alors que la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au dollar américain, au yuan chinois, à la roupie indienne, au rouble russe, à la livre sterling, au yen japonais, au won sud coréen, et au Dollar singapourien. Le dollar américain et le yuan chinois sont notamment considérés comme importants pour le Groupe.

La politique générale du Groupe consiste à couvrir les contrats de vente libellés en devises étrangères ainsi que les flux de trésorerie opérationnels nets attendus lorsqu'ils peuvent raisonnablement être prévus. À cet effet, à condition qu'il n'y ait pas de possibilité de couverture naturelle, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, notamment les contrats de change à terme, les swaps de devises et les options sur devise.

Les couvertures de flux de trésorerie sont en outre désignés au niveau du Groupe comme des couvertures de risque de change sur des actifs, des passifs ou des transactions engagées ou futures spécifiques sur une base brute.

Une documentation appropriée est préparée conformément à IFRS 9. Le CFO approuve et le le CEO est informé des opérations de couverture

importantes, avec rapport au Comité d'Audit du Groupe quatre fois par an.

Le Groupe réalise certains investissements dans des opérations à l'étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le cas échéant, le risque de change lié aux actifs nets des opérations étrangères du Groupe peut-être gérée par des emprunts libellés dans les devises concernées.

Le segment Protonthérapie est impacté par la fluctuation du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2021 une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Protonthérapie de -1.30% (-0.95% en 2020).

Le segment Dosimétrie est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l'EUR. En 2021 une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur les ventes du segment Dosimétrie de -1.06% (-0.49% en 2020).

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt du marché est principalement liée à des obligations à long terme du Groupe à taux d'intérêt flottants. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture à ces transactions, ces instruments sont donc réévalués par le biais du compte de résultat.

Fin 2021 et 2020, le Groupe n'avait pas de swaps de taux d'intérêt en cours.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt appliqués à l'encours moyen au titre du prêt à terme à taux variable (EUR 23.3 millions en 2021) aurait entraîné un impact d'EUR -0.2 millions d'impact sur le compte de résultat.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie suffisante et de titres négociables ainsi que de facilités de crédit disponibles (non utilisées), compte tenu du caractère dynamique des activités du Groupe. Ces facilités de crédit sont détaillées ci-dessous.

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose de facilités de crédit d'un montant d'EUR 83,1 millions dont 47,8% sont utilisés.

(EUR 000)			Lignes de crédit disponibles
S.R.I.W. - subordonné	13 671	13 671	0
S.F.P.I. - subordonné	5 000	5 000	0
Emprunt à terme	21 000	21 000	0
Lignes de crédit à court terme	43 408	0	43 408
TOTAL	83 080	39 671	43 408

S.R.I.W. et S.F.P.I. obligations subordonnées

S.R.I.W. et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Au 31 décembre 2021, les emprunts bancaires et autres comprennent des obligations subordonnées non garanties de S.R.I.W. pour un montant total d'EUR 13,67 millions (EUR 15,41 millions en 2020), une obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour EUR 5 millions (inchangé), un prêt à terme d'EUR 21 millions (EUR 27 millions en 2020), ainsi que des facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2020), et le découvert non utilisés en Inde et en Chine (voir ci-dessous).

Facilités de crédit

IBA SA a accès à des facilités de crédit syndiquées d'EUR 58 millions (initialement, EUR 67 millions) comprenant

- EUR 21 en millions (initialement, EUR 30 millions) de prêts à terme amortissables (d'une maturité en juin 2025)
- EUR 37 millions de facilités de crédit renouvelables arrivant à échéance en décembre 2024. Les facilités de crédit renouvelables n'étaient toujours pas utilisées au 31 décembre 2020.

Dans Entités du groupe :

- La facilité de découvert bancaire d'INR 130 millions en Inde (emprunteur: IBA Particle Therapy India Private Limited) a expiré en mars 2022 et n'a pas été renouvelée (non tiré en date du 31 décembre 2021).
- En Chine, la facilité de découvert de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour

le même montant (non tiré en date du 31 décembre 2021).

- Aux États-Unis, des prêts «Paycheck Protection Program» ont été signés en 2020 avec Wells Fargo par IBA Dosimetry America Inc., IBA Proton Therapy Inc. et IBA Industrial Inc. pour respectivement USD 0,4 million, USD 4,1 millions et USD 0,5 million, dans le cadre d'un programme de la Small Business Administration pour soutenir les dépenses salariales pendant la pandémie de la Covid-19. Après audit, l'Administration a confirmé en décembre 2021 que ces prêts sont annulés.

Bons du Trésor

Le montant d'EUR 5,25 millions a été entièrement remboursé en février 2021.

Risque lié aux engagements bancaires (convenants)

Les facilités susmentionnées sont soumises à certaines clauses financières restrictives.

Suivant les termes des contrats d'obligations S.R.I.W. et S.F.P.I., le Groupe a accepté de respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres d'IBA SA, qui a été respecté au 31 décembre 2021.

Les clauses financières s'appliquant aux facilités bancaires syndiquées consistent en (a) un ratio de levier net maximum (calculé comme l'endettement senior net consolidé divisé par le REBITDA consolidé des 12 derniers mois) et (b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et des dettes subordonnées). Les deux clauses restrictives ont été respectées au 31 décembre 2021.

Succursales de l'entreprise (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2021, la Société avait dix succursales à Prague, République Tchèque; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trento, Italie; Séoul, Corée du Sud, Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni;

Risques numériques

Risque lié à la qualité de l'information

Des informations erronées ou non reçues en temps opportun peuvent nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer des quantités volumineuses d'informations. IBA augmente continuellement la qualité de ses processus et augmente la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

Risque pour l'intégrité

Pour faire face à l'augmentation mondiale des menaces de sécurité et des niveaux plus élevés de professionnalisme dans la criminalité informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure informatique contre la cyberfraude. IBA a intensifié son programme de sécurité en 2020 pour renforcer encore l'affirmation de ses employés en matière de cybersécurité.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site vers le « cloud » pour bénéficier du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Bien qu'IBA ait subi quelques cyberattaques, aucune n'a causé de dommages importants. Cependant, rien ne garantit qu'IBA sera en mesure d'éviter en permanence les dommages et les pertes potentielles résultant de cyberattaques.

Madrid Espagne et Dublin, Irlande. Les succursales ont été établies dans le cadre du Proton Therapy business (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

Conflits des intérêts et autres informations à divulguer conformément à l'article 3:6, §1, 7°, du CSA

Au cours de l'exercice 2021, il y a eu un conflit d'intérêts entre la Société et certains de ses administrateurs, au sens de l'article 7:96 du CSA.

Lors de cette réunion du 23 août 2021, le Conseil d'administration a notamment débattu du plan de participation de Management Anchorage dans la structure actionariale de la Société.

Au cours de la réunion susmentionnée, M. Olivier Legrain a informé les autres membres du Conseil qu'il est l'un des preneurs d'initiative et qu'il bénéficierait du plan de participation qu'il a envoyé au Conseil. M. Olivier Legrain déclare avoir un intérêt financier en conflit avec les décisions à prendre : i) en sa qualité de CEO dans la mesure où le Conseil doit approuver le plan de participation, et ii) en sa qualité de cofondateur et actionnaire d'IB Anchorage S.R.L. (ou de la même entité juridique par la suite portant un nom différent), candidat acquéreur des propres actions de la Société détenues par IBA Investments SCRL.

Le Conseil reconnaît l'existence possible d'un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations. Le conseil est d'avis que le conflit d'intérêts financiers en jeu pourrait notamment concerner les décisions à prendre par le conseil d'administration en ce qui concerne le plan de participation proposé.

Le Conseil d'administration a veillé à ce que le commissaire aux comptes de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises, représenté par Romuald Bilem, a été informé de l'existence d'un tel conflit d'intérêts et a reçu une copie du procès-verbal de la réunion.

PLAN DE PARTICIPATION DE MANAGEMENT ANCHORAGE

Le Management Anchorage Participation Plan prévoit la vente d'un maximum de 450'000 actions de la Société par IBA Investments SCRL. à IB Anchorage S.R.L. par une facilité de prêt d'IBA Investments SCRL. aux conditions du marché et contre un gage d'actions.

Le Conseil estime que la vente des actions d'IBA détenues par IBA Investments SCRL à IB Anchorage S.R.L. renforcera l'ancrage local de la Société et est en effet conforme à l'obligation pour le management de détenir des actions de la Société, comme le prévoit le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil note également que la vente des actions se fera au prix du marché d'EURONEXT par le biais de prêt d'IBA Investments SCRL à IB Anchorage S.R.L. à des conditions de pleine concurrence et contre un gage d'actions.

Le Conseil considère que l'approbation et la mise en œuvre ultérieure du plan de participation est dans l'intérêt de la Société car il : i) renforce l'engagement du management envers les objectifs stratégiques à long terme de la Société, ii) aligne les intérêts du management et des actionnaires, et iii) renforce l'ancrage local de la Société.

Le Conseil a approuvé le Plan de participation lors de sa réunion du 23 août 2021.

Compétence et indépendance de membres du comité d'audit (sections 3:6, §1, 9° et 3:32, §1, 6°, du CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le conseil d'administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une

grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les programmes transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de relations avec la société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

Déclaration de gouvernance d'entreprise (section 3:6, §2 et §3, et 3:32, §1, 7° and 8° du CSA)

Conformément à l'article 3:6, § 2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non

exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure d'actionariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la société. Par conséquent, IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

"La société a respecté toutes les dispositions du Code 2020 de gouvernance d'entreprise, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées ailleurs dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise".

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, § 1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

Environnement de contrôle

Le conseil d'administration et la direction générale donnent le ton au sommet quant à l'importance du contrôle interne. La direction définit les attentes aux différents niveaux de l'organisation.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

Processus de gestion des risques

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;
- Des tableaux de prévisions de trésorerie ;

- Des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Chef de conformité est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de l'entreprise. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

Activités de contrôle

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la senior management team sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la complétude de l'information comptable et financière relative :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les résultats des audits réalisés par les auditeurs

externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

Information et communication

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;
- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;
- Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le service informatique travaille avec des consultants en fonction de besoins spécifiques. La collaboration avec ces prestataires est définie contractuellement. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement pour garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires

sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

Gestion

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables

validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2021, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2021 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations

importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

IBA – Annual Report 2021

Situation au	Décembre 31, 2020		Décembre 31, 2021	
Dénominateur	30 133 920		30 218 718	
Entité	Actions	%	Actions	%
Sustainable Anchorage SRL	6 204 668	20,59%	6 204 668	20,53%
IBA Investment SCRL	410 852	1,36%	51 973	0,17%
IB Anchorage (Management Anchorage)	0	0	348 530	1,15%
IBA SA	63 369	0,21%	755 994	2,51%
IBA SA on behalf of ESP holders			21 180	0,07%
	Sous-total	6 678 889	22,16%	7 382 345
UCL	426 885	1,42%	426 885	1,42%
Sopartec SA	180 000	0,60%	180 000	0,60%
	Sous-total	606 885	2,01%	606 885
SRIW SA	715 491	2,37%	715 491	2,37%
SFPI SA	58 200	0,19%	58 200	0,19%
Belfius Insurance SA	1 189 196	3,95%	1 189 196	3,95%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	4,72%	1 423 271	4,72%
BNP PARIBAS	0	0	528 425	1,75%
Paladin Asset Mgmt	768 765	2,55%	768 765	2,55%
BlackRock, Inc.	405 300	1,34%	407 194	1,35%
Norges Bank Investment Management	1 133 108	3,76%	1 133 108	3,76%
Kempen Capital Management NV	875 388	2,90%	875 388	2,90%
	Sous-total	6 568 719	21,80%	7 099 038
Total	13 854 493	45,98%	15 088 268	49,93%
Public	16 279 427	54,02%	15 130 450	50,07%
Grand Total	30 133 920	100%	30 218 718	100%

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site internet, à la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du conseil d'administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit membres.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre, au sein du Conseil d'administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après dénommés « administrateurs internes »).

Les autres administrateurs sont nommés librement par l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont, directement ou indirectement, liés à un même actionnaire (ou à une société ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- 1) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités ;
- 2) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Sauf décision contraire prise à

l'unanimité par le Conseil, le président et le vice-président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins demandent une réunion.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil – sous la présidence de M. Pierre Mottet -, une fois pour la réunion du Conseil du développement durable, et une fois pour la réunion du Conseil des produits. Le taux de participation aux réunions du Conseil d'administration a été très élevée. Une grande majorité des administrateurs ont assisté à toutes les réunions.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2021, trois mandats ont été renouvelés, le mandat de Nextstepefficiency SARL, représentée par Madame Christine Dubus, le mandat de Dr Richard A.Hausmann ainsi que le mandat de Monsieur Yves Jongen. La durée de leur mandat est fixée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2024 (c.-à-d Assemblée générale ordinaire convoquée pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2023).

IBA – Annual Report 2021

Conseil d'administration au 31 décembre 2021;

NOM	DEBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2023	Directeur Général / Administrateur N/A interne / Administrateur-Délégué / NC / PC / SC	
Saint-Denis SA (represented by Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2022	Administrateur Interne / Président du Conseil d'Administration / (président) / NC (président) / (président) / SC	Administrateur de l'UWE (Association wallonne des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2024	Directeur de la Recherche (CRO) / Administrateur interne / Administrateur-délégué / NC / PC / SC	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).
Nextstepefficiency (represented by Christine Dubus) ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administratrice indépendante / (présidente) / RC / PC / SC	AC Directeur exécutif de Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales
Consultance Marcel Miller SCS (represented by Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2023	Administrateur indépendant / RC / NC / SC / PC	AC / Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du conseil d'administration de Schröder / Président du conseil d'administration de Technord
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2022	Administratrice indépendante / SC	PC / Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2021	AG 2024	Administrateur indépendant / RC / NC / PC / SC	AC / Anciennement président et PDG d'Elekta AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Bridging for Sustainability SRL (represented by Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2023	Administratrice indépendante / SC (présidente)	PC / Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité des rémunérations - NC : Comité des nominations - AC : Audit Comité – PC : Comité produit – SC : Comité du développement durable

- (1) Conformément au sens attribué par la charte d'entreprise au terme « administrateur interne », à savoir un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition du directeur général.
- (2) Soumis à l'Assemblée Générale en tant que candidat administrateur indépendant lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

Comité de rémunération

Le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois en 2021. Un rapport sur chaque réunion a été fourni au Conseil d'administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur les questions relatives aux primes 2021, les incitations à long terme et les systèmes de rémunération en général.

Le 14 décembre 2021, le Comité de Rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représenté par son représentant permanent, M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par sa représentante permanente Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Ces derniers membres étant indépendants, le Comité de Rémunération est donc composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pierre Mottet. M. Olivier Legrain et M. Yves Jongen sont invités à y assister, sauf si le comité est appelé à se prononcer sur la politique de rémunération ou sur d'autres questions relatives aux directeurs généraux.

Comité de nomination

Le Comité de nomination s'est réuni 2 fois en 2021 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'administration a besoin, lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et pour faire des propositions à cet égard au Conseil d'administration.

Sur la base du rapport établi par ce Comité, le Conseil d'administration avait proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2021 d'approuver le renouvellement du mandat de Nextstepefficiency SARL, représentée par son administrateur indépendante, Mme Christine Dubus, le mandat du Dr Richard A. Hausmann, représenté par son administrateur indépendant, ainsi que le mandat de Monsieur Yves Jongen et de fixer la durée de leur mandat à l'AGO qui se tiendra en 2024, appelés à statuer sur les comptes annuels 2023.

Le comité de nomination est composé de cinq membres, parmi lesquels le président du conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants.

Au 31 décembre 2021, le comité de nomination était composé de Saint-Denis SA représentée par son directeur général, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, M. Olivier Legrain, M. Yves Jongen, et Dr Richard A. Hausmann. Ce comité est présidé par M. Pierre Mottet.

Comité produit – réunion du conseil d'administration produit

Un comité de produits a été mis en place en tant que comité du conseil d'administration de l'IBA pour avoir une vue d'ensemble de la stratégie de produit de protonthérapie, pour analyser et valider la recherche et le développement et de donner un compte rendu sur ses activités au Conseil.

Au 31 décembre 2021, l'ancien comité produit est composé de tous les membres du Conseil d'administration : M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son gérant administrateur, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par sa représentante permanente, Christine Dubus, Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent, Marcel Miller, Mme Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Mme Sybille van den Hove. Le Conseil des Produits est présidé par M. Pierre Mottet et s'est réuni le 1er octobre, 2021.

Aucune absence n'a été enregistrée pour le Comité des produits.

Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 4 fois en 2021, en présence de M. Olivier Legrain et de M. Pierre Mottet. A chaque fois, le Comité a fait un rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, l'examen du budget 2022 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions. Ceci permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés

sont transmis jusqu'à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et développe une solution appropriée, en collaboration avec le comité d'audit et les départements appropriés de l'organisation.

Au 31 décembre 2021, le Comité d'audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représenté par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SRL, représenté par son représentant permanent Mme Christine Dubus et Dr. Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

Comité de développement durable – réunion du conseil d'administration sur le développement durable

Le Comité du développement durable a été mis en place en 2018 en tant que Comité du Conseil d'administration d'IBA.

Ce comité s'est réuni une fois le 14 octobre, 2021, pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète.

Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs membres de la Direction intéressés par ces questions, mais tous les membres n'étaient pas présents lors de la réunion.

Depuis octobre 2020, le Comité du développement durable est considéré comme une réunion plénière du conseil d'administration

avec la durabilité comme sujet spécifique, car la durabilité est un point clef de la stratégie d'IBA.

Au 31 décembre 2021, l'ancien Comité du développement durable était composé de tous les membres du Conseil d'administration: M. Olivier Legrain, Saint-Denis SA représenté par son directeur général, M. Pierre Mottet, M. Yves Jongen, Nextstepefficiency représenté par son représentant permanent, Mme Christine Dubus Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, Mr. Marcel Miller, Dr. Hedvig Hricak, Dr Richard A. Hausmann, et Bridging for Sustainability SRL représentée par sa représentante permanente Dr. Sybille van den Hove.

Gestion quotidienne et stratégique

La gestion courante de la société et le pouvoir de représentation de la société dans ces matières sont délégués à deux Directeurs Généraux, M. Olivier Legrain, Directeur Général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le Directeur Général est spécifiquement chargé de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion au jour le jour et est assisté par une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe *Corporate*. Ensemble, ils constituent la Direction du groupe.

Le Directeur Général, accompagné de la Directrice Financière, soumet régulièrement des rapports au Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a également demandé aux membres de la Direction et aux responsables de division de faire rapport au conseil sur deux sujets : l'adoption du plan stratégique et l'adoption du budget 2022.

IBA – Annual Report 2021

Équipe de direction au 31 décembre 2021 :

MEMBRES DE L'EQUIPE DE MANAGEMENT	FONCTIONS	AUTRES OBLIGATIONS
Olivier Legrain (representing Lamaris Group SRL)	Directeur Executif	Administrateur Interne/ Administrateur Délégué/ Membre du Comité de Nomination/ Membre du Comité Produit (avant son intégration)/ Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration)
Yves Jongen (representing Research Management Systems SRL)	Directeur de la recherche	Administrateur Interne / Directeur Général / Membre du Comité de Nomination / Membre du Comité Produit (avant son intégration) / Membre du Comité Développement Durable (avant son intégration) Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL))
Soumya Chandramouli	Directeur financier	Chief Financial Officer depuis 2016/ Travaille chez IBA depuis 2004, successivement Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance et VP Finance, Medical Accelerators Solutions/ 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY
Frédéric Nolf	Directeur des ressources humaines et du développement durable	A rejoint IBA en 2007 en tant que directeur des ressources humaines Particle Therapy / Auparavant a travaillé chez Abbott Vascular (Guidant) et GSK dans divers rôles RH

POLITIQUE DE DIVERSITÉ (SECTION 3:6, §2, 6°, DU CSA)

Le Code de Conduite des Affaires énonce les principes de la politique sociale et de la politique relative au personnel d'IBA. Il est, entre autres, basé sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

En outre, le Conseil a approuvé, lors de sa réunion de décembre 2021, la politique de diversité, d'équité et d'inclusion de la société ("politique DEI") comme suit :

« La diversité, l'équité et l'inclusion sont des aspects fondamentaux de l'approche de développement durable d'IBA. Nous valorisons le caractère unique ».

Nous définissons la diversité non seulement comme des statistiques, mais comme la richesse accumulée des origines, des vies, des expériences culturelles uniques des gens et la diversité de pensée et de façons d'agir que cela apporte à notre lieu de travail.

Nous encourageons l'inclusion en respectant les différences individuelles et en tirant parti des avantages qu'elles procurent pour accroître l'impact et la valeur de notre travail. Nous appelons cela la culture IBA, dans laquelle nous créons un environnement qui aide chacun

d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA.

L'équité est la garantie d'un traitement, d'un accès, d'une opportunité et d'un avancement équitables. IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi et de formation égales, et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Nous ne pratiquons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue ou les handicaps. Notre politique est que personne chez IBA ne doit être soumis à une quelconque forme de discrimination, et nous avons désigné des personnes responsables de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Cela conduit finalement à un sentiment d'appartenance que nous définissons comme l'appartenance. C'est le sentiment pour un individu de faire partie intégrante d'IBA, une organisation où nous pouvons tous nous sentir au mieux, partout, chaque jour.

Le cadre B Corp choisi par IBA comme référence pour son approche de la durabilité inclut des mesures sur le DEI, permettant à IBA de suivre les progrès sur ce front".

Le Code de Conduite des Affaires et la Politique DEI sont aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement envers la diversité dans notre culture d'entreprise.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise, publiée sur le site web du Groupe, définit les compétences essentielles dont le Conseil d'Administration a besoin pour être efficace. Les membres sont nommés sur la base des besoins du Conseil en termes de connaissances, d'expérience et de compétences à ce moment-là, en respectant également l'équilibre entre les administrateurs externes, internes et autres prévu par les statuts, la loi et le Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la

diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, plus d'un tiers des administrateurs sont de l'autre sexe, ce qui signifie que la Société satisfait aux exigences en matière de diversité des genres.

La répartition par âge au sein de l'équipe de direction est assez large, ce qui témoigne d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits membres.

La direction a approuvé la politique de diversité, d'équité et d'inclusion les 15 et 16 décembre 2021, et demande à la direction de mettre en œuvre cette politique dans toute sa mesure.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

i) Structure du capital, catégories d'actions, droits attachés à chaque catégorie d'actions et le % du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2021, la Société a émis 30 218 718 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/30 218 718 ème du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

ii) Restrictions légales ou incluses dans les statuts de la Société, sur le transfert d'actions

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) Les détenteurs de titres qui transmettent des droits de contrôle spécifiques et une description de ces droits

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) Tous les accords importants auxquels l'émetteur fait partie et qui sont subordonnés à un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat à moins que leur divulgation ne nuise gravement à l'émetteur

Non applicable.

v) Tous les accords entre l'émetteur et les administrateurs ou le personnel, contenant l'octroi de compensations si les administrateurs démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi du personnel cesse à la suite d'une offre publique d'achat

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

vi) Mécanisme de contrôle dans un système d'actionnariat du personnel

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel au sein de la Société.

vii) Restrictions légales ou statutaires, sur l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2021, les articles 27 et 28 de la Société Coordonné Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en assemblée générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'assemblée générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

- toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;
- toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent;
- tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;
- tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette assemblée générale.

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) Accords en vigueur entre actionnaires, connus par la Société et susceptibles de

restreindre le transfert d'actions et/ou l'exercice du droit de vote

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et à la modification des statuts de l'émetteur

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2021, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

« Article 11 :

La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'assemblée générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. »

Article 12 :

La composition du conseil d'administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes ») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'assemblée générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un

actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :

(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;

(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;

(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou

(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du conseil d'administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au conseil d'administration le nom des candidats à soumettre à l'assemblée générale.

Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au conseil d'administration dans les délais légaux.

Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'assemblée générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.

Si l'assemblée générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'assemblée générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2021, l'article 29, § 2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

« Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées. »

x) Pouvoirs du conseil d'administration d'émettre ou de racheter les actions propres de la Société

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6 :

Le conseil d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »).

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, § 3, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 86,77 %. Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'administration a tenu compte de l'environnement externe dans lequel IBA opère, des exigences légales et des principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, des pratiques du marché et des conseils émis par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

Politique de rémunération des Administrateurs-Délégués et autres membres du Comité Exécutif

Procédure

Après examen par le comité de rémunération, le Conseil d'Administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs-Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés. Le Comité de rémunération suit et révisé la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif, adoptée par le CEO. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité de rémunération et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance

d'Entreprise, de se doter de ressources suffisantes, y compris l'assistance de consultants externes, le cas échéant.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses différentes parties prenantes - y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète -, tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et les décisions en matière de rémunération répondent à tout moment aux critères suivants :

- Ils équilibrent de manière appropriée la compétitivité externe avec d'autres organisations et l'équité interne, en tenant compte à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du manager au sein d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, en évitant les excès.
- Ils récompensent les performances alignées sur la stratégie de l'entreprise, en considérant les résultats à court terme et l'orientation à long terme.
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'entreprise, si et quand cela est nécessaire.

La rémunération qui en résulte constitue un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte des circonstances

exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles uniquement, les administrateurs non-dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées dans le présent document ou de s'en écarter s'ils estiment que cela est dans le meilleur intérêt de la société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les "circonstances exceptionnelles" couvrent les situations dans lesquelles une dérogation à la politique de rémunération est nécessaire pour servir l'intérêt à long terme et la durabilité de l'entreprise. Une dérogation ne peut être demandée que par les administrateurs non-exécutifs et une explication complète sera fournie.

La compétitivité externe est actuellement évaluée par rapport à un échantillon général de sociétés actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue en permanence l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement si cela est jugé nécessaire ou approprié.

A partir de 2022, IBA met en œuvre la révision suivante de sa politique de rémunération :

- Ajout de critères de durabilité à la formule de rémunération variable.

Le résultat attendu de cette mesure est de soutenir l'approche multi-parties prenantes d'IBA représentée dans le Programme de Sustainability d'IBA.

Rémunération totale (section 3:6, §3, 1°, du CSA)

Rémunération totale des administrateurs non-exécutifs

Les administrateurs d'IBA perçoivent actuellement une rémunération forfaitaire

annuelle de EUR 6.000, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications et contraintes de temps spécifiques liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent EUR 16.000. Le Président du conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les Présidents du Comité d'audit et du Comité Sustainability reçoivent chacun une rémunération forfaitaire annuelle de 9 000 euros.

La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de 1 600 euros par réunion du Conseil d'Administration ou du Conseil à laquelle l'administrateur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil d'administration perçoit 3 000 EUR par réunion à laquelle il a assisté. Le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de Sustainability reçoivent 2 200 EUR par réunion de Comité qu'ils ont présidée et 1 600 EUR par autre réunion à laquelle ils ont assisté. Les rémunérations fixes sont calculées sur la base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les Administrateurs non-exécutifs ne reçoivent aucune forme de rémunération variable ou aucune autre forme de rémunération fixe, en actions ou en nature au cours de l'année.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que cette politique change fondamentalement au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs font l'objet d'un suivi et d'un examen annuels, qui peuvent donner lieu à un ajustement s'il est jugé nécessaire ou approprié.

Les administrateurs délégués ne reçoivent pas de rémunération spécifique. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans la société comprend une compensation pour leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-exécutif

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2021 sont :

IBA – Annual Report 2021

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération))	54 000	12 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	21 000 6 000 6 000 N/A 6 000 3 000 AUCUNE
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	31 600	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 3 200 N/A 3 200 1 600 NONE
Olivier Legrain (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur général (CEO))	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE AUCUNE AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (autre directeur)	30 000	6 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 6 400 3 200 N/A 3 200 AUCUNE AUCUNE
Nextstepefficiency Srl., représentée par Christine Dubus (Présidente du Comité d'Audit)	37 000	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 8 800 3 200 N/A 3 200 1 600 AUCUNE
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante)	31 600	9 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	11 200 N/A 3 800 N/A 3 200 4 400 Aucune
Yves Jongen (Administrateur interne, Administrateur-Délégué, Directeur de la recherche (CRO))	None	None	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	AUCUNE N/A AUCUNE N/A AUCUNE AUCUNE AUCUNE
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	23 800	11 000	CA AC CN/CR MAC PC SC AUTRES	9 600 N/A N/A N/A 1 600 1 600 AUCUNE

* CA – Réunion du conseil d'administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits; SC – Comité de Sustainability. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques.

En 2021, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 227,629 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la direction

Pour les Administrateurs-Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, la rémunération

totale se compose généralement d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'intéressements à long terme. Des

contributions au plan de retraite et d'autres éléments sont offerts aux membres salariés du Comité Exécutif. Chaque membre individuel ne bénéficie pas nécessairement de chaque élément de la rémunération : cela dépend principalement de la nature et de la structure du

IBA – Annual Report 2021

contrat individuel. Par conséquent, le poids des différentes composantes de la rémunération, en tant que partie de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la

rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut être résumée comme suit :

Directeurs généraux et autre membre du Comité Exécutif

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (LORSQUE CELA EST PROPOSÉ)
Rémunération fixe annuelle	Entre 50% et 68%
Rémunération variable annuelle (si objectif atteint)	Entre 20% et 50%
Valeur annuelle de plan de pension	Jusqu'à 3%
Valeur annuelle d'autres composantes	Jusqu'à 9%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante en espèces de la rémunération, définie en fonction du poste occupé par une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience au poste concerné.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense les performances par rapport à des objectifs spécifiques, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de paiement sont actuellement ciblés entre 20% et 50% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste. Les niveaux de paiement réels dépendent des performances d'IBA. Le paiement maximum est fixé à 150% en cas de performance exceptionnelle, tandis que les performances inférieures se traduisent par un paiement nul. La période de performance est l'année fiscale.

Pour l'année de performance 2022, la performance est mesurée par rapport à 3 éléments : Bénéfice avant impôts (33 %), Prises de commandes (33 %) et la Sustainability (34 %). Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'année fiscale de la société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA.

Les Administrateurs-Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de rémunération où leurs performances et les niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Plan de partage des bénéfices

L'approche multipartite d'IBA comprend un plan de participation aux bénéfices afin de matérialiser l'alignement entre les intérêts des employés et des actionnaires. Le paiement d'un dividende déclenche un plan d'intéressement aux bénéfices qui se traduit par une vision commune du succès. L'engagement d'IBA est de distribuer à ses employés le même montant que le dividende total versé à ses actionnaires. Un nombre de points de participation aux bénéfices est attribué à chaque employé d'IBA, proportionnellement à son niveau de responsabilité. Les administrateurs délégués et les autres membres de l'équipe de direction participent à ce plan aux côtés des employés.

Les accords conclus avec les administrateurs délégués et les membres de l'équipe de direction contiennent des dispositions de récupération concernant tout paiement qui serait effectué sur la base d'informations financières erronées.

Intéressement à long terme (LTI)

IBA émet généralement des LTI sous la forme d'un plan d'options sur actions. L'objectif de ce plan est d'harmoniser davantage les intérêts de la direction et ceux des actionnaires, en permettant aux participants de bénéficier de la valeur à long terme créée. La valeur du LTI prend en considération le gain potentiel par rapport au salaire annuel des participants, à condition que le prix de l'action s'apprécie

IBA – Annual Report 2021

suffisamment. IBA a une politique d'achat d'actions sur le marché pour soutenir le plan LTI afin de neutraliser la dilution associée. Ces plans s'accompagnent d'une ligne directrice en matière d'actionariat, comme décrit ci-dessous.

Un plan d'options d'achat d'actions a été lancé en 2021. Ce plan couvre plusieurs années et il n'y a actuellement aucune intention d'ouvrir un nouveau plan pour les mêmes bénéficiaires avant la fin de sa période d'acquisition. Tout gain réalisé dans le cadre de ce plan sera remis aux bénéficiaires sous forme d'actions d'IBA jusqu'à ce que leur exigence de détention minimale (MHR Minimum Holding Requirement), telle que définie ci-dessous soit atteinte.

Exigence minimale de détention (MHR)

IBA croit fermement que la direction doit posséder des actions de la société pour s'aligner fortement sur les intérêts des actionnaires.

Un nombre minimum d'actions nominatives de la Société doit être détenu par les administrateurs délégués et les membres du Comité Exécutif. Chacun d'entre eux doit acquérir, détenir et conserver directement ou indirectement un nombre d'actions de la Société correspondant à 100.000 actions IBA pour les Administrateurs-Délégués et à 10.000 actions IBA pour les membres du Comité Exécutif. Le MHR devra être atteint au plus tard le 31 décembre 2026. Le MHR peut être constitué de la manière jugée la plus appropriée par la personne à laquelle ce minimum est imposé, y compris par le biais du plan d'intéressement à long terme décrit ci-dessus.

Le MHR s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle avec IBA, et pendant une période de trois ans à compter de la date à laquelle ladite relation contractuelle prend fin, sauf si la fin de la relation contractuelle est consécutive au départ à la retraite ou au décès du concerné.

Les Administrateurs-Délégués ayant une importante participation à l'actionariat de référence, ils se conforment déjà à l'Exigence Minimale de Détention.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses Administrateurs-Délégués, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Selon les termes et conditions de leur contrat, les membres du Comité Exécutif peuvent participer à un plan de pension. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Il s'agit généralement de plans à cotisations définies.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses Administrateurs-Délégués, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Comme pour les cotisations de pension, les membres du Comité Exécutif peuvent avoir droit à d'autres éléments de rémunération en fonction de leur contrat et des programmes en place pour les employés dans leur pays respectif. Il s'agit principalement de la participation aux programmes d'assurance d'IBA (qui couvrent généralement l'assurance vie, l'invalidité, l'assurance voyage et les soins médicaux), de voitures de société ou d'indemnités de voiture, et d'autres éléments comme les chèques-repas. Tous ces éléments suivent les pratiques du marché local dans le pays où l'individu est basé. Cela représente, le cas échéant, une partie mineure de la rémunération.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2021:

La performance commerciale de 2020 a été excellente avec la réalisation d'un bénéfice net de 31,9m€ et un solide niveau de prise de commandes pour tous nos métiers. Ces résultats se sont traduits par un paiement supérieur à l'objectif de la part variable de la rémunération des dirigeants en 2021. La participation à un plan d'options sur actions a été proposée à l'équipe de direction et aux cadres supérieurs en 2021. Les actions de ce plan sont couvertes par un rachat d'actions par la société. L'objectif de ce plan d'options sur actions est de favoriser la participation à long terme au capital de la société et l'alignement entre les intérêts de la direction et ceux des actionnaires

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des directeurs exécutifs était composée en 2021 d'un salaire de base, d'une rémunération variable annuelle et, en fonction

IBA – Annual Report 2021

de leur accord contractuel, d'une contribution à la retraite et d'autres éléments de rémunération tels que des chèques-repas, une assurance santé, une voiture de société et des avantages sociaux. Un plan d'options sur actions a également été proposé en 2021, comme décrit dans le présent rapport.

Les Administrateurs-Délégués exercent dans le cadre d'une société de management et ne bénéficient donc pas d'un plan de pension sponsorisé par IBA, ni d'autres éléments de rémunération décrits ci-dessus.

Rémunération variable – incitants à court terme Critères du plan

La rémunération variable versée en 2021 concerne l'année de performance 2020. Le plan était basé à 50% sur les résultats de l'entreprise par rapport à des objectifs prédéfinis et à 50% sur la contribution individuelle. Les résultats de

l'entreprise ont été mesurés à 60 % par rapport au bénéfice avant impôt (PBT) et à 40 % par rapport à la prise de commandes.

Le choix de ces critères de performance contribue au développement à long terme de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle (conversion du backlog), de nouvelles affaires (création du backlog) et d'objectifs qualitatifs.

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas de cibles ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport à des objectifs pré-approuvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, donnant lieu au paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

Score	Insatisfaisant	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, la part du PBT a atteint son maximum avec un paiement de 150 %, et les prises de commandes ont atteint l'objectif du [Annual report 2020](#). Il en résulte un paiement final de 130% pour la partie liée aux résultats commerciaux.

La contribution individuelle a été évaluée par le Comité de rémunération et validée par le Conseil d'administration, pour chaque administrateur délégué et pour chaque membre de l'équipe de direction. Elle était basée sur la performance par

rapport aux objectifs individuels pré-approuvés pour 2020.

La rémunération variable était plafonnée à 150 % du paiement cible. Il n'a pas été nécessaire d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2020.

En 2021, la rémunération variable des managers exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces, de warrants et de cotisations de retraite. La valeur totale correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale des ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS

Le tableau ci-dessous décrit la rémunération totale perçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	2021	391 468	493 518	None	None
		% du total		44%	56%	0%	0%

IBA – Annual Report 2021

		EUR	2020	388 982	313 750	None	None
		% du total		55%	45%	0%	0%
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	2021	339 182	249 927	None	None
		% du total		58%	42%	0%	0%
		EUR	2020	344 533	172 705	None	None
		% du total		67%	33%	0%	0%

1. Directeur Général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2021

Nom	Titre	Devise	PBT		Prise de commandes		Objectifs individuels	
			a. % paiement	b. montant	a. % paiement	b. montant	a. % paiement	b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 150%	b. 177.666€	b. 100%	b. 78 963€	a. 120%	b. 236 889€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 150%	b. 97 798€	b. 100%	b. 43 466€	a. 100%	b. 108 664€

1. Directeur Général et représentant de Lamaris SRL
2. Directeur Général et représentant de Research Management Systems SRL

Rémunération totale de l'équipe de direction*

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan d'intéressement à long terme	Plan de pension
Équipe de direction	EUR	2021	372 621	136 438	16 059	47 781
	% of total		65%	24%	3%	8%
	EUR	2020	367 143	99 493	15 772	45 257
	% of total		70%	19%	3%	9%

* administrateurs exclus (voir tab. RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS POUR 2021)

*c.-à-d. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages sociaux mineurs, conformément aux pratiques locales

RÉMUNÉRATION VARIABLE DÉTAILLÉE POUR 2021 POUR L'ÉQUIPE DE DIRECTION

	Devise	PBT	Prise de commandes	Objectifs individuels
		a. % paiement	a. % paiement	a. % paiement
		b. montant	b. montant	b. montant

IBA – Annual Report 2021

Equipe de direction	EUR	a.	150%	c.	130%	a.	120%
		b.	46 868€	d.	27 079€	b.	62 491€

Rémunération liée aux actions (section 3: 6, §3, 2 °, de la CCB)

Rémunération sous forme d'actions

En 2021, IBA a émis un incitatif à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026. Les participants à ce plan ont automatiquement contracté une obligation de détention minimale conformément aux règles définies dans la politique de rémunération des administrateurs délégués et des autres membres de l'équipe de direction [Remuneration Policy](#)

Deux autres plans sont encore actifs :

- Le SOP2014 a été attribué le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier

2019 et expirera le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action au moment de l'attribution, soit 11,52 euros.

- Le SOP2020 a été attribué le 1er juin 2020. Ce plan sera acquis le 1er janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les autres 50% le 31 mai 2030. Le prix d'exercice est de 7,54€ (soit le prix de clôture moyen des 30 derniers jours).

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'année financière faisant l'objet du rapport			
	1. Plan	2. OfDate de la proposition	3. Date de l'Aquisition	4. Fin de la Période de Rétenion	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	Bilan d'ouverture	Dans le courant de l'année (*)		Bilan de clôture
							7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées 8.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date de la proposition (3)	9.a) Nombre d'Options Accordées 9.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date d'Aquisition 9.c) Valeur @Prix d'Exercice 9.d) Plus-Value @Date d'Aquisition(4)	10. Nombre d'Options Proposées mais non encore Accordées (5)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 95.870 8.b) 1.283.699		95.870
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	25.000			25.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	50.000			

IBA – Annual Report 2021

						Total :	75.000	8.a) 95.870 8.b) 1.283.699		120.870
Yves JONGEN, CRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	10.000			
						Total :	20.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967
Soumya CHANDRAMOULI, CFO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin de l'emploi (40% de la subvention)	from 02-01-25 to 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
						Total :	10.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967
Frédéric NOLF, CHRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 years from end of employment (40% of grant)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	0	8.a) 23.967 8.b) 320.918		23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
	SOP 2014	01-07-14	31-12-18	N/A	du 01-01-19 au 30-06-24	11,52 €	10.000			
						Total :	20.000	8.a) 23.967 8.b) 320.918		33.967

**Au cours de l'année, les options suivantes ont été exercées: Olivier Legrain – 50000 options sous le plan SOP 2014; Frédéric Nolf – 3500 options sous le plan SOP 2014. Aucun option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option

IBA – Annual Report 2021

Indemnités de départ (section 3 :
6, §3, 3°, du CSA)Accords de départ avec les
Administrateurs Non-Exécutifs

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque administrateur non-exécutif en cas de cessation à l'initiative de la Société :

DIRECTEURS NON EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2022	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2023	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak (2)	2017	AG 2022	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency (représentée par Christine Dubus)	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2024	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2023	Aucune	Aucun

Accords de départs avec les Administrateurs-Délégués et d'autres membres du Comité Exécutif Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-Délégué en cas de cessation à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET COMITÉ EXÉCUTIF	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, represented by Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2023; Accord de gestion: indéfini	Mandat: Aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Research Management Systems SRL, represented by Yves Jongen	Mandat: 2021; Accord de gestion avant le 2009, amendé en 2012	Mandat: AG 2024; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Soumya Chandramouli	2004	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation
Frédéric Nolf	2007	Indéfini	Comme prévu par la loi, i.e. actuellement un préavis total de 12 mois ou une rémunération équivalente	Aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50% sur la même période, sauf renonciation

IBA – Annual Report 2021

Utilisation de droits de restitution
(article 3: 6, §3, 4 °, du CSA)

Non applicable

Dérogation à la politique de
rémunération (section 3: 6, §3, 5
°, du CSA)

Aucun écart en 2021

Évolution de la rémunération et
des performances de la société
(section 3 : 6, §3, 5° & 6 °, du
CSA)

a) Évolution annuelle de la rémunération

La rémunération annuelle des Directeurs
Généraux et des membres de l'Équipe De
Direction réunis a évolué comme suit (€) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération totale actuelle	2.113.239	1.263.316	1.508.119	1.747.635	2.046.994
Nombre de positions incluses	5	5	4	4	4
Afin de permettre une comparaison utile sur les années, le reste du tableau ci-dessous montre l'évolution pour les mêmes positions qu'en 2020					
Rémunération totale actuelle	1.765.683	994.890	1.508.119	1.747.635	2.046.994
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	997.318	941.012 (2)	1.106.793	1.100.658	1.103.271
Rémunération variable cible annuelle	619.158	647.048	672.894	671.391	672.845
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performancet de l'exercice précédent)	714.393	-	347.179	585.948	879.883
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.616.476	1.588.060	1.779.687	1.772.049	1.776.116
Rémunération annuelle actuelle(fixe + variable)	1.711.711	941.012	1.453.972	1.686.606	1.983.154

(1) Le CFO était JM Bothy jusqu'au 31 mai 2016, suivi de S Chandramouli à partir du 1er juin 2016

(2) Effet du chômage économique et réduction volontaire des frais

b) Évolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2016	2017	2018	2019	2020
PBT	27.899	(19.607)	(894)	10.766	33.054
Prise de commandes	297.178	162.039	167.797	306.021	165.696
Bénéfice net	24.440	(39.201)	(4.401)	7.610	31.921

Le tableau ci-dessus est utilisé afin de calculer le bonus versé durant le premier trimestre de l'année suivante

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés (€)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	64,698	65,530	67,543	68,017	70,295

La rémunération moyenne des salariés est calculée comme suit :

- Sélection de toutes les personnes en emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.
- Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre. Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.
- Somme de toutes les rémunérations annuelles Cibles.
- La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection.

Deux chiffres sont fournis : un premier calculant la rémunération moyenne des salariés de l'entreprise en Belgique et le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus faible.

- Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 17-1.

- Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle la plus basse incluse dans la sélection pour le calcul au 3.c) ci-dessus, telle qu'applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée à son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 794 684 €, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible du Directeur Général, Monsieur Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

En considérant uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse des employés de l'entreprise en Belgique est de 9-1.

Vote des actionnaires (article 7 : 149, 3°, du CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis annuellement à l'Assemblée générale pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée générale annuelle sur le précédent rapport de rémunération a été favorable à 86,77 %.

Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport.

Codes de conduite (articles 3:6, §4 et 3:32, § 2, du CSA)

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

La société s'est engagée à assurer une conduite honnête, éthique et honorable de ses activités. Elle estime que la gestion éthique est le pilier de sa croissance et de son succès continu et qu'elle

lui permettra de maintenir sa bonne réputation et d'accomplir sa mission stratégique de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Les valeurs d'IBA détaillées ici font partie intégrante de son

IBA – Annual Report 2021

modèle commercial et sont le moteur des objectifs, des stratégies et de l'organisation d'IBA. Pour cette raison, la Société s'est efforcée de créer un code de conduite des affaires et de le mettre à jour régulièrement.

Ce Code définit les principes fondamentaux de la conduite des affaires et fournit des orientations aux salariés du Groupe et aux cocontractants sur des sujets tels que les partenariats commerciaux, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale, la protection de la propriété intellectuelle, la confidentialité et la protection des données, la lutte contre la corruption ainsi que la protection des droits humains universels, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Une nouvelle version de ce Code a été approuvée par le Conseil d'administration le 18 décembre 2020. Cette nouvelle version souligne l'importance et détaille les actions spécifiques menées contre la corruption et les pots-de-vin ainsi qu'en faveur de la protection active des Droits de l'Homme. Le Code de conduite des affaires est disponible sur le site Internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://ibaworldwide.com/fr/content/code-conduct>.

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique obligatoire pour tous les collaborateurs IBA. Le but de cette formation est de rappeler aux collaborateurs les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons quotidiennement chez IBA. Il vise également à informer le salarié des différentes options pour signaler le non-respect du Code. Bien que plusieurs canaux de signalement soient disponibles, le responsable de la conformité reste le point de contact central avec la responsabilité de surveiller la conformité et de suivre les incidents de non-conformité signalés. En 2020, un incident de non-conformité a été signalé et investigué, ce qui a finalement abouti à des mesures disciplinaires.

En 2021, 90 % des employés d'IBA ont réussi la formation sur le Code de conduite des affaires (avec un score de plus de 80 %). Fin 2021, 1285 collaborateurs au total avaient reconnu avoir compris les principes.

Des diligences raisonnables sont régulièrement effectuées pour évaluer le respect de points spécifiques du Code.

Questions sociales et liées au personnel

Politique et objectifs

Le Code de conduite professionnelle définit les principes de la politique sociale et du personnel d'IBA. Il s'inspire, entre autres, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les employés d'IBA sont les ressources les plus précieuses de la société et sont essentiels à son succès. La diversité est fondamentale pour la culture d'IBA et le caractère unique des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent sont reconnus et valorisés. La Société promeut la diversité au sein de ses effectifs et un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement à son succès.

IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales et à traiter les candidats et les employés sans discrimination. Aucune discrimination n'est fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. La politique de la société est que personne chez IBA ne doit jamais être soumis à une quelconque forme de discrimination. L'adhésion ou la non-adhésion à un syndicat est également libre.

IBA s'engage à offrir un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement, d'intimidation, de coercition mentale ou physique et de tout autre comportement perturbateur. La société n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale ; toutes les menaces de violence sont considérées comme graves. IBA s'engage également pour offrir un lieu de travail exempt de harcèlement. Les droits

IBA – Annual Report 2021

sociaux, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, sont activement protégés par la Société.

IBA garantit également les normes de sécurité les plus élevées pour tous les employés. L'objectif d'IBA, tel que défini dans le Code de conduite des affaires, est « *No Harm* » pour nos employés. À titre d'exemple, le code de conduite des affaires stipule clairement que tous les employés ont le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et va à l'encontre du principe « *No Harm* ». Le Code définit également les temps de travail qui ne peuvent être dépassés, même si les règles et réglementations locales permettent un tel dépassement. D'autres politiques internes garantissent un haut niveau de sécurité pour tous les employés (par exemple : la « Politique de travail en hauteur », la « Politique de matrices EPI », la sécurité radiologique mondiale, la « Politique LOTO », la « Politique Électrique ». La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein du Comité pour la protection et la prévention au travail.

Au-delà du simple respect de la loi, IBA mène ses activités conformément aux normes les plus élevées d'honnêteté et d'intégrité.

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, fournisseurs, patients, investisseurs, sous-traitants, membres du personnel et de toute autre personne faisant affaire avec IBA.

IBA a mis en place un Code de conduite pour les fournisseurs. Par le biais de ce Code, la Société s'engage à travailler avec des tiers qui partagent

son engagement en matière de santé et de sécurité et qui offrent un environnement de travail sûr.

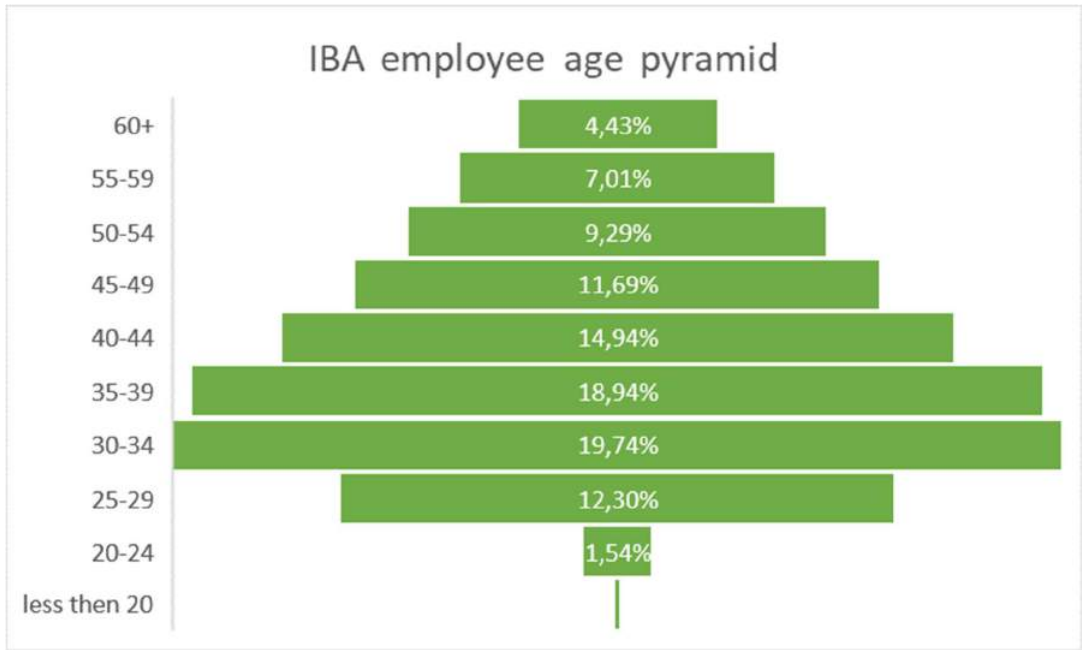
IBA soutient les entreprises locales, renforce les communautés et réduit les émissions associées au transport des marchandises. IBA reconnaît également que l'établissement de relations à long terme avec des fournisseurs importants est un indicateur de stabilité et fournit des revenus et une stabilité d'emploi pour tout fournisseur et ses employés. IBA embauche des employés majoritairement sur place, créant des emplois et fournissant des salaires aux résidents de la région, stimulant ainsi l'économie locale. Les installations d'IBA elles-mêmes sont construites, entretenues et contrôlées dans le respect des réglementations locales, disposent d'un système de recyclage des déchets en place et ne produisent aucune émission toxique dans l'air ou l'eau qui pourrait affecter les communautés locales.

Indicateurs et résultats non financiers

Un système de signalement formel est décrit dans le code de conduite et encourage la dénonciation des pratiques infractionnelles (ex : discrimination, harcèlement, coercition, etc.). Un outil en ligne dédié permet à chacun de signaler toute menace ou incident de sécurité. Lorsqu'une telle notification est faite à IBA, IBA prend rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les politiques, et ii) pour éviter que cette situation ne se reproduise.

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant de 20 à plus de 60 ans témoignant d'une valeur juste et équilibrée entre lesdits employés.

IBA – Annual Report 2021



Le pourcentage de femmes reste stable à 26% et les employés de 59 nationalités différentes font désormais partie de l'IBA.

Au niveau du groupe IBA, nous suivons déjà différentes données sur la diversité et l'inclusion dans notre recrutement, la gestion du

IBA – Annual Report 2021

rendement, l'examen des salaires pour s'assurer que nous n'avons aucun parti pris conscient ou inconscient dans nos décisions de gestion.

Notre politique de recrutement et la mobilité interne offrent chaque année des opportunités de développement à nos employés et aux candidats pour rejoindre IBA dans le monde entier.

En 2021, IBA a ouvert plus de 400 postes dans 17 pays :

- 30% étaient des opportunités pour les employés d'IBA de bénéficier d'une mobilité interne au sein du groupe
- Nous avons embauché plus de 250 nouveaux collègues de 35 nationalités de 20 à 62 ans, en équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA équilibre par rapport à la pyramide des âges IBA

IBA mène régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre de l'analyse du Conseil d'Entreprise, sous le chapitre II.13 Égalité des chances .

Celui-ci aborde les sujets suivants – entre autres.:

- Ratio F/M, absolu et par catégorie de travail
- Ratio F/M pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché)
- Accès à la formation
- Équité salariale
- Nationalités
- Accès au temps partiel

L'équité salariale par sexe est abordée tous les deux ans. Voici ci-dessous les dernières données au 30 juin 2020, par catégorie et par devise, au niveau du groupe (ATTR+ = salaire de base annuel incluant les primes):

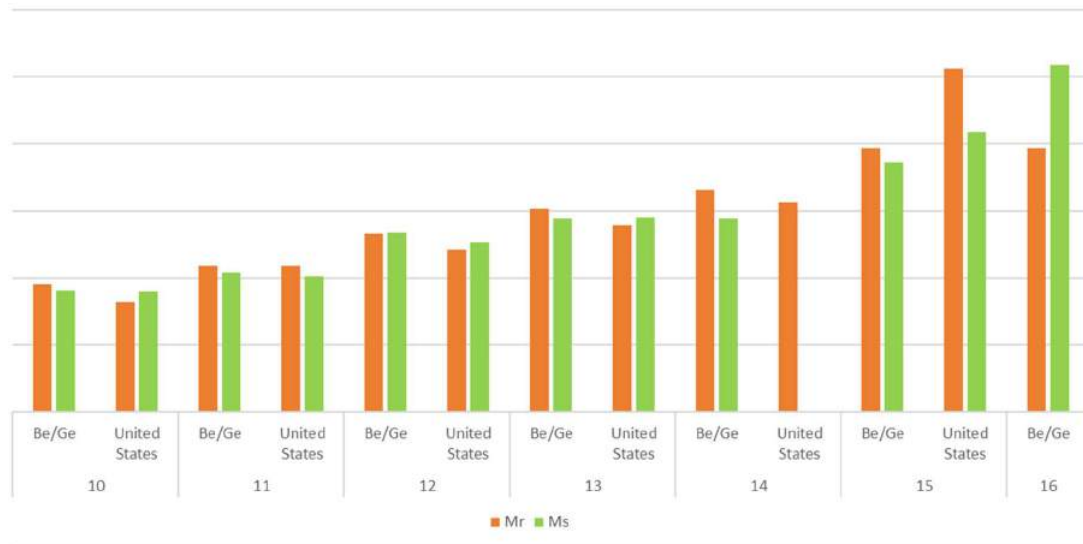


Figure Salaire moyen homme/femme (normalisé en eur) par grade, pour la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis

- Vertical : ATTR+, normalisé en euros, avec indication du nombre de personnes représentées
- Horizontal: Grade, homme vs femme, pour la Belgique et l'Allemagne combinées, vs les États-Unis

Remarque: un petit nombre peut fausser la comparaison, en particulier au-dessus du grade 12.

La conclusion de ces analyses est que la politique d'IBA n'est pas seulement respectueuse des femmes et des hommes, mais tend à respecter toutes les personnes sans distinction, à travers les 3 principales régions du groupe, la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis.

En 2021, un incident a été signalé comme une menace pour la sécurité. Il a été rapidement résolu. À des fins de comparaison, en 2020, un incident a été signalé.

Aucun incident lié à la confidentialité des données n'a été signalé en 2021. Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2021.

En 2021, dix fournisseurs ont été audités (sur la base de iso 9001 – Norme sur les systèmes de gestion de la qualité) et sept autres fournisseurs ont rempli une évaluation du système d'auto-qualité.

Selon la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 45001 (Santé et sécurité au travail) ou OHSAS 18001 pour devenir un fournisseur IBA.

En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont été invités à accuser réception et à signer le Code de Conduite pour les fournisseurs.

IBA soutient les entreprises locales, avec plus de 30% des biens en valeur achetée dans le pays de ses installations. IBA encourage également les relations à long terme avec les fournisseurs: la durée moyenne des relations IBA avec ses principaux fournisseurs excède dix ans.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés aux questions sociales et liées au personnel sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Risques principaux et incertitudes auxquels la Société est confrontée » (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA).

Questions environnementales

Politique et objectifs

IBA promeut un modèle d'affaires entrepreneurial durable qui sert la société tout en respectant les limites de notre planète, et, afin de le faire, développe et introduit des technologies et des processus compatibles avec l'environnement, que ce soit :

- dans ses activités commerciales, en travaillant à créer une société avec des « Sound material cycles », en soutenant les efforts visant à mieux comprendre les questions environnementales;
- en établissant des processus de gestion de l'environnement dans ses usines, en cherchant à améliorer sa gestion environnementale;
- en soutenant la communication et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le monde entier ;
- en appuyant autant que possible toute initiative personnelle qui contribuerait à réduire l'impact des activités de la Société sur l'environnement.

IBA est attentive à l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement et prend des mesures pour réduire son empreinte écologique, y compris des initiatives visant à :

- consommer moins d'énergie et de ressources (y compris la promotion de l'économie circulaire et des transports durables) via des pratiques d'écoconception;
- réduire les émissions (en particulier les gaz à effet de serre);
- protéger la nature environnante (gestion des préoccupations, contamination des sols et des eaux souterraines et protection de la biodiversité entourant nos installations); et
- mieux gérer les déchets (minimisation et recyclage).

Au sein d'IBA, on s'attend à ce que chaque employé effectue son travail avec conscience ainsi que d'appliquer les principes de prévention, de précaution et de rectification à la source.

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage en outre ses principaux fournisseurs à partager son

engagement envers l'environnement et qui s'efforcent de réduire l'impact environnemental de leurs conceptions, procédés de fabrication, déchets et émissions.

En amont, les statuts d'IBA précisent désormais à l'article 3 « (...) *Les objectifs de la Société incluent le fait d'avoir, dans le cadre de l'exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (« stakeholders »), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète. La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.* »

Indicateurs non financiers et résultats

Un système de reporting formel est décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA. En cas de dénonciation à IBA, celle-ci prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

En fonction de la nature de leurs services, certains fournisseurs doivent être certifiés ISO 14001 (gestion environnementale) ou ISO 50001 (systèmes de gestion de l'énergie) pour devenir fournisseur d'IBA.

Risques et gestion des risques

Le Conseil d'administration portant sur le développement durable de novembre s'est concentré, entre autres, sur les risques environnementaux et l'intention de travailler sur un plan d'action pour 2022 et les années suivantes. Le comité de gestion des risques examinera donc le risque environnemental à partir de 2022.

Questions relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Politique et objectifs

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société se conforme à la législation

applicable en matière d'anti-corruption et de corruption.

IBA respecte les lois anti-corruption et anti-corruption et les fait appliquer, ainsi que les valeurs qu'elles contiennent, au sein de la Société. Pour ce faire, IBA a fait de la corruption et de l'anti-corruption l'un des principes clés de son Code de Conduite des Affaires ; la corruption de tout fonctionnaire de n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel paiement fait perdre à la Société une opportunité commerciale.

A ce titre, IBA, y compris ses employés et représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de sa famille ou de toute autre personne, de cadeaux ou de faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ni les offrir à ce dernier, ou à tout agent public, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme modestes en valeur et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés.

Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, de l'agent public, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est de première importance au sein de la Société et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne sera pas toléré.

A travers son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société vise en outre à travailler avec des tiers qui partagent son engagement éthique et ses valeurs d'intégrité commerciale.

Le but est donc d'atteindre l'objectif de ne pas impliquer les fournisseurs, clients et partenaires tiers d'IBA dans des pratiques de corruption.

Indicateurs non financiers et résultats

Un plan en deux phases est mis en œuvre pour accroître la sensibilisation et les objectifs de surveillance. La première phase a eu lieu en 2020, avec une évaluation approfondie des pratiques d'IBA, la conduction d'une évaluation des risques de fraude et la mise à jour d'un certain nombre de processus internes. Cette évaluation se concentre sur les principaux domaines de risque tels que la corruption, le détournement d'actifs, la fraude aux états

financiers, la cyberfraude du vol de données et la fraude aux contrats et aux marchés publics. En outre, une formation informelle des employés a lieu quotidiennement. Un système de signalement formel est également décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la dénonciation de telles pratiques, entre autres par le biais de la plateforme de dénonciation anonyme sur le site web de la société.

En ce qui concerne la fraude, l'idée est avancée de faire réaliser un audit externe d'ici la fin de l'année 2022, afin de vérifier le niveau de mise en œuvre du système d'IBA. Pour atténuer le risque cybernétique, plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre et d'autres le seront. Depuis le 23 août 2021, un délégué à la protection des données est en fonction.

En 2021, IBA n'a pas rencontré d'incidents possibles de pratiques corrompues dans sa chaîne d'approvisionnement. En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

En 2021, nous avons lancé un inventaire complet de nos contrats afin de garantir l'inclusion et l'affirmation de nos principes. Au total, 1.166 contrats ont été examinés et archivés dans notre nouvelle base de données de référence.

À la fin de l'année 2021, aucune action en justice ou allégation importante n'est en cours sur des questions liées à des comportements anticoncurrentiels.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques en matière d'anti-corruption et de corruption sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée " Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée " (sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA). Afin de limiter son risque de corruption, IBA identifie continuellement les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en (i) analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la diligence raisonnable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, (ii) en examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux, (iii) en créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec une diligence raisonnable, et (iv)

en sensibilisant les employés par le biais de communications et de formations appropriées.

Protection et respect des droits de l'homme

Politique et objectifs

La Déclaration universelle des droits de l'homme définit les droits de l'homme comme des droits inhérents à tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur sexe, leur nationalité, leur appartenance ethnique, leur langue, leur religion ou toute autre situation. Les droits de l'homme comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation, et bien d'autres encore. Tout le monde a droit à ces droits, sans discrimination.

Le respect des droits de l'homme est essentiel pour garantir un environnement de travail durable pour tous. Il est également essentiel d'agir pour un monde meilleur et fait partie de la manière dont l'entreprise veut se comporter et des valeurs pour lesquelles nous voulons être connus. Dans cette mesure, IBA se conforme à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables qui traitent ou ont un impact sur les Droits de l'Homme. Les sources internationales pertinentes auxquelles nous nous référons sont la Charte Internationale des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, et les principes énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Le présent Code de Conduite des Affaires contient la politique de l'IBA en matière de Droits de l'Homme. Il établit les principes communs applicables sur tous les marchés où IBA exerce ses activités.

La Société interdit le travail forcé ou sous contrat, sous toutes ses formes. Les contrats de travail doivent être conclus sur une base volontaire, et chaque employé reçoit un paiement régulier pour son travail et une explication sur ses fiches de paie. En outre, les employés sont, conformément aux lois applicables, autorisés à mettre fin à leur relation de travail avec un préavis raisonnable. Les règles et règlements en matière de temps de

IBA – Annual Report 2021

travail, de temps de déplacement et de récupération sont respectés.

IBA interdit également l'emploi d'enfants. Tout enfant a le droit de ne pas effectuer un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisible ou qui interfère avec sa scolarité. IBA vérifie l'âge de tous les candidats avant de les embaucher. Nous pensons que la conformité de l'entreprise est également démontrée par des éléments, notamment la certification B-corp ("Benefit Corporation") de la société en 2021 .

L'égalité des chances en matière d'emploi est offerte à tous les employés d'IBA. Aucune discrimination n'est faite sur quelque base que ce soit. Les décisions relatives à l'emploi sont uniquement basées sur les compétences, les capacités et les performances de l'employé.

Chaque employé d'IBA a le droit d'adhérer à un syndicat ou à toute autre organisation. Conformément à son principe d'"égalité des chances", personne chez IBA ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque discrimination en raison de l'adhésion à un syndicat ou de la création d'un syndicat, ni en raison du choix de l'employé de ne pas adhérer à un tel groupe ou de ne pas le créer.

Le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les Droits de l'Homme et leur interaction avec l'environnement. Il inclut l'impact de l'environnement sur de nombreux droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à la propriété, au logement, à la vie privée, à la culture, au développement et à la non-discrimination. L'IBA est consciente de l'importance de ce droit alors que notre génération est confrontée à une grave crise environnementale et à son impact sur les droits de l'homme. L'environnement ("la Planète") est donc inclus comme l'une des cinq parties prenantes d'IBA et reçoit une attention centrale dans le travail quotidien au sein de la Société.

Le respect des Droits de l'Homme n'est pas seulement exigé par IBA et ses employés, mais aussi par ses clients et ses fournisseurs. Par le biais de son Code de Conduite pour les Fournisseurs, la Société s'assure de travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers les Droits de l'Homme et qui ne violent pas les Droits de l'Homme de leurs employés. Tous les consultants et autres parties agissant au nom d'IBA sont également tenus de respecter

pleinement les Droits de l'Homme de leurs employés, fournisseurs et clients.

Indicateurs non-financiers et résultats

Un système de rapport formel (plateforme de whistleblower) est également décrit dans le Code de Conduite des Affaires et encourage la dénonciation de pratiques qui seraient contraires à la politique d'IBA en matière de Droits de l'Homme. En cas de dénonciation à IBA, cette dernière prendra rapidement les mesures appropriées : i) pour remettre la situation en conformité avec les droits de l'homme, et ii) pour empêcher la répétition d'une telle violation.

IBA évalue en permanence ses fournisseurs afin de s'assurer que leurs activités ne contribuent pas à la violation des Droits de l'Homme. Cette évaluation dépend de la nature des services qui sont demandés au fournisseur et de la localisation géographique de ce fournisseur.

En 2021, tous les nouveaux fournisseurs d'IBA ont reconnu et signé le Code de Conduite pour les Fournisseurs.

Aucun incident relatif aux Droits de l'Homme en rapport avec les activités ou les décisions d'IBA n'a été constaté en 2021.

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés à ces personnes. Si nécessaire, une discussion constructive est menée avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de manière aussi autonome que possible.

Risques et gestion des risques

Les risques et la gestion des risques liés à la protection et au respect des Droits de l'Homme sont décrits ci-dessus, dans la section dédiée « Principaux Risques et Incertitudes auxquels la Société est confrontée » (Sections 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, de la CSA).

Dealing code - code de conduite pour prévenir les opérations d'initiés et les abus de marché

La Société a mis à jour le Code des transactions afin de protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont reçu une copie de ce code. En

outre les dirigeants ont signé le Code de reconnaissance et de consentement.

Les détails des transactions effectuées par les dirigeants concernant les actions de la Société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

Le Code de transaction est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>

Les périodes de clôture pour l'année 2021 étaient les suivantes :

- du 23 février 2021 au 25 mars 2021 pour le rapport annuel;
- du 26 juillet 2021 au 25 août 2021, pour le rapport de mi-année.

B Corp

En obtenant la certification B Corp le 1er avril 2021, IBA a rejoint une communauté d'environ 4 900+ entreprises dans le monde, qui promeuvent des valeurs fortes de changement, faisant des entreprises "une force pour le bien" et mettant en avant celles qui concilient profit et objectif sociétal. Les B Corps ("Benefit Corporations") font partie d'un mouvement visant à transformer les entreprises afin de contribuer à une économie et une société plus durable et plus inclusive.

La certification B Corp a été attribuée à IBA par B Lab, l'organisation à but non lucratif à l'origine du mouvement B Corp dans le monde. L'évaluation rigoureuse du modèle d'entreprise et des opérations de la société a démontré qu'IBA répond à des normes parmi les plus élevées en matière d'environnement, de transparence et de responsabilité sociale. Ce prestigieux label, reconnu internationalement comme l'un des plus complets et des plus exigeants dans son domaine, atteste de l'engagement effectif d'IBA en faveur d'objectifs visant à la fois l'intérêt collectif et le profit des actionnaires. La performance est particulièrement remarquable pour une entreprise industrielle internationale de la taille d'IBA. La communauté des 4.900+ B Corps dans le monde, qui comprend de nombreuses sociétés réputées telles que Patagonia, la Banque Triodos, Alpro, Chiesi Group, Alessi, Spadel ou Ben & Jerry's, ne compte qu'une trentaine de sociétés cotées en bourse.

Le processus de certification B Corp a couvert l'ensemble des activités d'IBA et a évalué cinq principaux domaines d'impact : la gouvernance, les travailleurs, la communauté, l'environnement et les clients. L'entreprise a pu démontrer des pratiques socialement et écologiquement responsables dans les domaines de l'énergie, de la santé, du bien-être, de la rémunération, de la diversité, de la transparence, etc. IBA a obtenu un score de 90 points, soit 10 points de plus que le score de référence de 80, requis pour la certification. Conformément aux exigences de B Lab, IBA a également modifié ses statuts pour intégrer formellement son engagement à prendre en compte les conséquences de ses activités et les intérêts de toutes les parties prenantes (patients, actionnaires, employés, clients, fournisseurs, communauté, planète, etc.) dans les domaines social, économique, juridique, sociétal et environnemental.

B Corp est un premier pas important mais humble ; IBA devient une entreprise inspirante pour les autres, ce qui nous responsabilise.

Inspirés par les résultats du processus de certification B Corp, nous avons cartographié nos forces et nos faiblesses en tant qu'entreprise. À partir de là, nous avons identifié six axes stratégiques de développement durable sur lesquels travailler au cours des trois prochaines années, un tiers des objectifs de l'entreprise étant liés aux objectifs B Corp correspondants.

Taxonomie

Afin de réaliser l'un des objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et pour atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, le règlement de l'UE sur la taxonomie (EU) 2020/852 a été créé pour évaluer la durabilité des activités économiques en tenant compte des différentes circonstances et obligations des différents acteurs économiques. Le règlement sur la taxonomie a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et est entré en vigueur le 12 juillet 2020. Il énonce six objectifs environnementaux:

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution

- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Différents moyens peuvent être nécessaires pour une activité afin d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif. Le règlement de l'UE sur la taxonomie exige la divulgation du pourcentage du chiffre d'affaires (Turnover), des dépenses d'investissement (Capex) ou des dépenses opérationnelles (Opex) qui serait éligible et aligné à la taxonomie.

- Part des ventes générée par les activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE
- Dépenses d'investissement (CapEx) liés aux activités éligibles alignées avec la taxonomie de l'UE

- Dépenses de fonctionnement (OpEx) liés à activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE

La taxonomie de l'UE identifie actuellement les activités éligibles parmi sept secteurs différents, comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux. Les activités principales d'IBA (classées comme NACE C26.6 (26600) Manufacture of irradiation, electromedical and electrotherapeutic equipment⁴) ne sont pas associés à ces activités économiques et ne sont pas éligibles à la taxonomie actuelle (Turnover: 0%; CapEx 0%; OpEx 0%). IBA suivra de près l'évolution de la taxonomie et divulguera toute activité significative éligible et alignée.

Rapport d'activités non financières (sections 3:6, §4 et 3:32, §2, de la CSA)

IBA SA publie une déclaration sur ses activités non financières. Cet état non financier a été préparé en conformément aux normes GRI : Option de base (<https://www.globalreporting.org/standards/>).

Une partie de ces informations non financières est mentionnée dans les sections précédentes,

et est complétée par des informations incluses dans la section annexe de la table GRI.

Veillez vous référer à l'index de contenu GRI à la fin du présent rapport.

Etats financiers annuels consolidés (sections 3:23, 3:31 et 3:32, de la CSA)

COMPTE DE RÉSULTAT

IBA a réalisé une augmentation de 0,3% des revenus d'EUR 313,0 millions en 2021(2020 : EUR 312,0 millions) en grande partie grâce à une excellente prise de commandes pour la protonthérapie et autres accélérateurs, avec des revenus de services toujours élevés et une forte performance pour la dosimétrie.

En date du 31 décembre 2021, la marge brute du Groupe (34,4%) s'est détériorée par rapport

à 2020 (43,6%). La marge de 2021 inclut la comptabilisation de revenus de subventions provenant du Paycheck Protection Program aux Etats-Unis pour EUR 4,4 millions et la marge brute de 2020 était largement impactées par les revenus comptabilisés sur la vente de la licence à CGN.

En date du 31 décembre 2021, les charges d'exploitation du Groupe s'élèvent à EUR 93,2

⁴https://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/index/nace_all.html

IBA – Annual Report 2021

millions, une diminution de -2,6% par rapport à 2020 (2020: EUR 95,6 millions). Cette augmentation est expliquée:

- Pour le segment Protonthérapie et autres accélérateurs, par un contrôle efficace des frais généraux dans les domaines de la vente, du marketing et autres domaines généraux. Les coûts de R&D sont restés stables, le Groupe continuant à investir dans la croissance future de l'activité. IBA poursuit ses mesures de contrôle des coûts, tout en maintenant des investissements stratégiques en R&D afin de conserver son leadership technologique.
- Pour le segment Dosimétrie par des dépenses prudentes et des initiatives continues visant à rationaliser l'activité, tout en continuant à investir dans des innovations tant matérielles que logicielles.

Le bénéfice d'exploitation récurrent avant intérêts et impôts (REBIT⁵) a diminué en passant d'un gain d'EUR 40,4 millions en 2020 à un gain d'EUR 14,5 millions, reflétant les solides revenus et marge liés de la vente de la licence à CGN en 2020.

En date du 31 décembre 2021, l'autre résultat d'exploitation (perte) s'est élevé à EUR -1,0

million (EUR -0,4 million en 2020) qui se compose principalement des coûts encourus pour les plans d'options sur actions qui ont également augmenté par rapport à 2020.

En date du 31 décembre 2021, le résultat financier (charges) s'est élevé à EUR -4,0 millions (2020 : EUR -3,7 millions de charges). En 2021, malgré des paiements d'intérêts en baisse et un impact positif de la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières suite à une révision du risque du débiteur pour EUR 1,2 millions, le résultat financier a diminué en raison de pertes de change plus élevées (gains et pertes réalisés et non réalisés ainsi que variation de la juste valeur des dérivés).

En date du 31 décembre 2021, la part de la perte de capitaux propres de la participation minoritaire d'IBA dans les pertes de Normandy Hadrontherapy et de Cyclhad était d'EUR -1.3 millions expliqué par la phase d'investissement actuelle dans ces deux entités.

En conséquence des effets mentionnés ci-dessus, IBA a enregistré un gain net d'EUR 3,9 millions, en diminution comparé au gain d'EUR 31,9 millions de l'année précédente qui incluait la vente de la licence à CGN avec des revenus et une marge supplémentaires d'EUR 63,5 millions.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les actifs non courants du Groupe s'élèvent à EUR 118,9 millions augmenté d'EUR 20,4 millions au cours de 2021, essentiellement en raison des effets suivants:

- un augmentation significative des dépôts en espèces à long terme d'EUR 11,2 millions;
- un nouveau prêt de l'actionnaire d'EUR 5,8 millions;
- un nouvel investissement à long terme dans une obligation subordonnée émise par notre client d'équipements PT pour un montant d'EUR 4,4 millions;
- l'augmentation des impôts différés actifs d'EUR 0,8 million;

- la comptabilisation des intérêts selon la méthode du coût amorti sur les notes financières à la suite d'une révision du risque du débiteur pour EUR 1,2 million

Compensé par

- la diminution des participations par mise en équivalence d'EUR 1,3 millions est expliqué par la part du Groupe dans la perte de ces investissements ;
- la diminution d'EUR 0,6 million des instruments financiers dérivés à long terme à la juste valeur
- la diminution de la créance à long terme pour crédit d'impôt recherche d'EUR 0,5

⁵ Pour plus de détails sur le REBIT, se reporter à la note 36 des états financiers consolidés

million. Cette variation est essentiellement attribuable à la comptabilisation de crédits d'impôt recherche supplémentaires d'EUR 2,0 millions, au transfert à court terme du crédits d'impôt recherche d'EUR -1,9 millions et à une révision du taux des déductions de l'exercice précédent d'EUR -0,6 million.

Le Goodwill à la fin de 2021 (EUR 3,8 millions) concerne l'activité Dosimétrie et est restée inchangée.

Selon IFRS 16, le Groupe présente les actifs qui font l'objet d'un contrat de location dont le groupe est le locataire comme des « actifs au titre du droit d'utilisation ». Ceux-ci sont amortis sur une plus courte période du bail à terme et de la durée d'utilité.

Les immobilisations du Groupe s'élèvent à EUR 3,8 millions pour les autres immobilisations incorporelles, EUR 19,1 millions d'immobilisations corporels et EUR 29,6 millions d'actifs pour les droits d'utilisation. La variation au cours de l'exercice est principalement attribuable aux investissements dans les logiciels, les bâtiments et l'équipement ainsi que nouveaux actifs loués pour un total de nouvelles acquisitions de EUR 10,2 millions, cessions/reclassement pour EUR -0,2 million d'euros, et amortissements pour EUR -9,9 millions.

Les actifs circulants s'élèvent à EUR 427,2 millions à la fin de 2021 et ont augmenté d'EUR 14,6 millions.

Les principaux facteurs de cette augmentation sont :

- une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'EUR 45,4 millions pour clôturer sur un solde d'EUR 199,3 millions au 31 décembre 2021. Cela reflète la forte collecte de trésorerie sur les clients existants et nouveaux avec des acomptes reçus sur les grands projets.
- Une augmentation des autres créances d'EUR 2,4 millions liés à l'augmentation des charges payées d'avance pour EUR 2,9 millions, à l'augmentation des créances d'impôts sur le revenu courant pour d'EUR 0,9 million et à l'augmentation des produits à recevoir pour EUR 0,9 million, compensée par la diminution des créances non commerciales pour EUR 2,1 millions.

Les inventaires et les contrats en cours s'élèvent à EUR 110,5 Millions à la fin de l'année 2021 diminué de EUR -4,1 millions expliqués par ce qui suit :

- Une augmentation des contrats en cours pour EUR 5,5 millions
- une diminution des travaux en cours pour EUR -2,5 millions
- une augmentation des matières premières et matériel pour EUR 6,5 millions
- une augmentation de la dépréciation des stocks pour EUR -0,6 million.

Les créances commerciales ont diminué d'EUR 27,6 millions principalement grâce à une forte collecte de trésorerie à travers les entités du groupe.

Les passifs non courants ont diminué d'EUR -21,9 millions pour clôturer avec un solde d'EUR 71,6 millions à la fin de 2021. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- Les emprunts à long terme ont augmenté d'EUR 11,2 millions, en raison de :
 - L'annulation des prêts du programme de protection de paie aux États-Unis pour l'équivalent en euros d'EUR 4,1 millions (dont EUR 1,5 millions ont été présentés sous forme d'emprunts à long terme en 2020);
 - les reclassements à court terme de la partie de toutes les installations due en 2022 pour EUR 9,7 millions.
- Les engagements locatifs à long terme ont diminué d'EUR 0,7 million, les principaux mouvements de l'année sont:
 - Les nouveaux passifs locatifs selon IFRS 16 pour EUR 5,2 millions
 - L'augmentation des intérêts pour EUR 0,6 million
 - Le reclassement à court terme d'une partie du passif locatif d'EUR -5,9 millions
 - La résiliation des contrats de location et impact de la conversion des devises pour EUR 0,6 million.
- Les autres passifs à long terme ont diminué d'EUR 10,8 millions, principalement parce que le montant de la contrepartie avec le

IBA – Annual Report 2021

contrat de licence auprès de CGN soumis à l'obligation de performance d'EUR 15 millions a été réduit d'EUR 5 millions en décembre 2021, avec un reclassement au passif à court terme du montant supplémentaire d'EUR 5 millions pour l'annulation convenue en 2022. Les obligations sont comptabilisées en tant que gage de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude associée à la contrepartie variable soit résolue, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration de cette obligation.

- Ceci est compensé par l'augmentation de la provisions à long terme d'EUR 0,5 million.
- Les impôts différés passifs ont légèrement diminués.

Les passifs courants s'élèvent à EUR 348,6 millions à la fin 2021, avec une augmentation d'EUR 72,9 millions par rapport à 2020. Les éléments suivants sont à noter :

Les emprunts à court terme d'EUR 9,7 millions à la fin de 2021 incluent la partie à court terme du prêt provenant d'un prêt syndiqué à terme de 5 ans d'un montant d'EUR 6,0 millions, la partie à court terme du prêt S.R.I.W. d'EUR 2,7 millions et la partie à court terme du prêt S.F.P.I. d'EUR 1 million. Durant l'année, les emprunts à court terme ont diminué d'EUR 5,8 millions dus à :

- L'annulation des prêts du programme de protection de paie aux États-Unis pour des équivalents en euros d'EUR 4,1 millions (dont EUR 2,6 millions ont été présentés comme emprunt à court terme en 2020);
- Le transfert de la partie à long terme de toutes les parties des facilités de crédit bancaire due en 2022 pour EUR 9,7 millions;
- Compensé par le remboursement d'EUR 60,0 millions sur le prêt à terme de 5 ans, EUR 1,7 millions sur le prêt S.R.I.W. et le remboursement intégral d'EUR 5,3 millions des bons du Trésor non garantis.

Le passif locatif à court terme pour EUR 5,4 millions majoré d'EUR 0,6 million (reclassement à long terme pour EUR +5,9 millions compensés par des paiements EUR -5,4 millions).

Les provisions à court terme s'élèvent à EUR 6,5 millions à la fin de 2021, augmenté d'EUR 2,3 millions. L'évolution de l'ensemble des provisions (à court terme et à long terme) est une augmentation d'EUR 2,8 millions) en raison de

- La nouvelle provision pour EUR 4,8 millions principalement pour garanties (EUR 3,5 millions) et contrats déficitaires (EUR 1,2 millions) ;
- Une perte actuarielle sur la prévoyance d'EUR 0,5 million;
- L'utilisation des provisions pour garanties pour EUR -1,4 millions et pour contrats déficitaires pour EUR -0,7 million
- L'annulation des provisions pour garanties pour EUR -0,4 million

Le montant des autres dettes à court terme à la fin 2021 est d'EUR 59,0 millions, ce qui représente une augmentation d'EUR 10,8 millions par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement expliquée par l'augmentation des dettes sociales pour EUR 2,2 millions, l'augmentation d'EUR 4,0 millions des dettes non commerciales (en raison d'un solde important de la taxe sur les ventes aux États-Unis sur une facture client en retard), le reclassement d'une partie de la garantie d'exécution dans le cadre du contrat de licence avec CGN pour EUR 5 millions, l'augmentation des produits différés pour EUR 1,5 millions et l'augmentation d'EUR 0,6 million des subventions en capital reçues mais non utilisées. Cette augmentation est compensée par l'annulation de la dette liée au dépôt en espèces reçu sur un compte bloqué afin de garantir les paiements futurs d'un client pour EUR -2,6 millions.

Les avances reçues sur les contrats en cours à la fin de la 2021 sont d'un montant en EUR 208,1 millions qui représentent une augmentation d'EUR 49,9 millions principalement expliqué par une bonne collecte de trésorerie sur des projets ayant une courbe de trésorerie positive.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe présentés dans le tableau des flux de trésorerie ont augmenté d'EUR 45,4 millions en 2021, principalement en raison de :

- une trésorerie d'exploitation positive d'EUR 87,2 millions principalement liés à l'amélioration du fonds de roulement pour EUR 79,2 millions et du bénéfice net d'EUR 3,9 millions;
- partiellement compensé par un flux de trésorerie de financement d'EUR -36,3 millions liés au remboursement des emprunts et des engagements locatifs pour

EUR -18,1 millions (passif locatif pour EUR -5,1 millions, EUR 6,0 millions sur le prêt à terme sur 5 ans, EUR 1,7 million sur le prêt S.R.I.W. et EUR 5,3 millions sur les bons du Trésor non garantis), la trésorerie nette des transactions sur actions propres pour EUR -11,2 millions, le dividende versé pour EUR -5,8 millions et les intérêts nets payés pour EUR -2,2 millions, compensée par une augmentation de capital d'EUR 1,0 million;

- et par un cash-flow d'investissement négatif de EUR -8,0 millions principalement liés aux

acquisitions d'actifs corporels et incorporels d' -50,0 millions et l'investissement dans une obligation subordonnée pour l'équivalent d'EUR -4,4 millions, compensée par l'annulation d'un paiement différé suite à la finalisation de la vente de Radiomed pour EUR 1,3 millions.

La trésorerie financière nette a augmenté d'EUR 65,1 millions passant de EUR 65,2 millions à la fin de 2020 à EUR 130,3 millions à la fin de 2021.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement liées aux activités du Groupe s'élèvent à EUR 35,4 millions (11,2% des revenus) en 2021 diminué d'EUR 1,3 millions de crédit d'impôt pour la recherche.

Chez IBA, les frais de recherche sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Les charges de développement sont

comptabilisées directement dans le compte de résultat car la nature des coûts de développement capitalisables ne peut être démontrée conformément aux règles comptables du Groupe. Ces investissements importants permettent à la Société de rester parmi les leaders mondiaux sur tous les marchés sur lesquels elle opère.

Augmentations de capital et émissions d'options sur actions et d'obligations convertibles – article 7:203 de la CSA

En 2021, IBA a émis un régime d'options d'achat d'actions (appelé the « Régime d'options d'achat d'actions 2021 »). Ces options ne pourront être exercées qu'en 2024. Le capital a été augmenté

au cours de l'année suivant l'exercice d'options sur actions accordées aux employés.

Ceux-ci sont plus détaillés dans l'information générale – Capital Section.

Rachat d'actions propres - article 7:215 du CSA

Au 31 décembre 2021, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait de ce qui suit : « La Société peut, sans autre décision de l'assemblée générale, acquérir ses propres actions, parts de bénéficiaires ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7:215 et suivants de la BCAC) dans une ou plusieurs transactions, jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total de titres émis concernés, pour un équivalent minimum de dix cents (0,10 EUR) et un maximum de vingt pour cent (20 %) de plus que le dernier cours de

l'action. Cette autorisation est accordée pour une période renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication de cette autorisation légale (ou de son renouvellement). (...) »

Au cours de l'exercice 2021, IBA SA, principalement par l'intermédiaire de sa filiale IBA Investments SCRL, a vendu 348.530 actions propres. Au 31 décembre 2021, IBA SA détenait 755 994 actions propres et IBA Investments SCRL, 51 973 actions.

Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat net (section 3:6 du CSA)

ÉTAT DES RÉSULTATS

En 2021, IBA SA a enregistré une perte d'EUR 19,7 millions contre un bénéfice d'EUR 107,5 millions en 2020, soit une variation d'EUR 127,2 millions, expliquée dans les paragraphes suivants.

Le résultat d'exploitation (hors autres produits exceptionnels) est resté stable en passant d'EUR 298,7 millions en 2020 à EUR 294,1 millions en 2021, et ce, malgré le fait que 2020 incluait les recettes liées à l'accord de licence stratégique avec CGN en République populaire de Chine.

La perte opérationnelle s'élève à EUR 13,2 millions en 2021 contre un bénéfice d'EUR 42,5 millions en 2020, en nette diminution d'EUR 55,7 millions. Ceci est à nouveau expliqué par l'accord de la licence stratégique qui a été conclu avec CGN qui a contribué significativement au résultat de 2020.

Les charges d'exploitation ont augmenté d'EUR 51,0 millions en 2021 pour clôturer à EUR 307,3 millions. Les dépenses de R&D d'EUR 38,7 millions en 2021 (EUR 37,2 millions en 2020) ont été capitalisées. Les dépenses de développement capitalisées pour EUR 36,4 millions sont amorties sur trois ans tandis que les dépenses de recherche capitalisées pour EUR 2,3 millions sont immédiatement amorties la même année.

IBA a présenté une perte financière d'EUR 4,3 millions contre un bénéfice d'EUR 68,9 millions en 2020. Une grande partie du bénéfice de 2020

provient de la plus-value non récurrente (EUR 75,0 millions) réalisée à la suite du transfert intersociétés de l'activité Dosimétrie (voir section sur les investissements) dans les sociétés affiliées). La perte de 2021 comprend principalement les charges d'intérêts, les effets de change et les frais bancaires.

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA restent positives.

À la fin de 2021, la Société comptait 10 succursales, dans les endroits suivants: Prague, République tchèque ; Orsay, France; Cracovie, Pologne; Trente, Italie; Séoul, Corée du Sud, Uppsala, Suède; Groningen, Pays-Bas; Newport, Royaume-Uni; Madrid, Espagne, et Dublin, Irlande. Les succursales ont été créées dans le cadre de l'activité de protonthérapie de la Société (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

La perte de 2021 s'élève à EUR 19,7 millions, le bénéfice reporté des années précédentes est de EUR 181,6 millions, amenant donc un bénéfice total pour l'affectation d'EUR 161,9 millions.

Une réserve indisponible pour les actions propres doit être comptabilisée avec un impact d'EUR 10,9 millions, réduisant les bénéfices reportés à EUR 151,0 millions.

Le Conseil d'administration d'IBA propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de EUR 5.6 millions, et de reporter le montant restant (EUR 145.3 millions) à l'exercice suivant.

BILAN

Actifs immobilisés

Investissements au niveau des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 38,5 millions au 31 décembre 2021 contre EUR 37,5 millions au 31 décembre 2020. Ces

immobilisations incorporelles concernent principalement :

- Les coûts de développement pour EUR 36,1 millions
- Le logiciel pour une valeur nette de EUR 2,4 millions (systèmes SAP, Microsoft, CRM, CMM (maintenance) et PLM)

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les coûts de recherche ont été capitalisés et amortis sur l'année depuis le 1er janvier 2016. Les coûts de recherche en 2021 se sont élevés à EUR 2,3 millions et ont été entièrement amortis au cours de l'exercice.

Investissements au niveau des immobilisations corporels

Les immobilisations corporelles représentent EUR 29,1 millions au 31 décembre 2021, soit une augmentation d'EUR 0,3 million d'une année sur l'autre, expliquée par des investissements supplémentaires pour un montant total d'EUR 3,2 millions, principalement en bâtiments, installations et matériel informatique, compensés par EUR 2,9 millions de charge d'amortissement des actifs existants.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 145,8 millions en 2021 contre EUR 146,3 millions en 2020, soit une diminution nette d'EUR 0,4 million. Cette diminution est le résultat de la liquidation d'IBA Thaïlande pour EUR 0,4 million.

Outre les participations dans des sociétés liées (EUR 129,2 millions), IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement d'un système de traitement par carbon thérapie
- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par protonthérapie. Les perspectives à court terme pour cette entité restent identiques à 2020, la réduction de valeur sur investissement et prêt subordonné pour un montant total d'EUR 3 millions est maintenue.
- Une créance d'EUR 1,5 millions sur la société NHa SA.

D'autres actions et parts:

- Une participation de 11,4% (USD 2 millions, EUR 1,8 millions d'euros) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur israélien de systèmes de protonthérapie à base de laser.
- Une participation de 4,4% (GBP 5 millions, EUR 7,1 millions) acquise en 2015 dans

Proton Partners International Plc, aujourd'hui Rutherford Health Plc, une société cotée en bourse basée au Royaume-Uni, avec laquelle IBA SA a signé des contrats pour la production, l'installation et la maintenance des systèmes ProteusOne® au Royaume-Uni.

Actifs courants

Créances à long terme

Les créances à long terme s'élevaient à EUR 17,6 millions à la fin de 2021, soit une augmentation par rapport à la fin de 2020 (EUR 13,7 millions). Cette augmentation est due à un investissement dans une obligation subordonnée exonérée d'impôt auprès de Proton International Arkansas LLC pour un montant d'USD 5 millions (EUR 4,4 millions à la date de clôture). Le montant restant est principalement constitué d'un crédit d'impôt reçu pour les activités de Recherche et Développement ('CIRD'). Étant donné que ces activités de R&D restent d'une année sur l'autre à un niveau comparable, le crédit d'impôt reste également stable.

Inventaires et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à EUR 116,9 millions en 2021 contre EUR 110,2 millions en 2020. Les approvisionnements et en-cours de fabrication ont diminué d'EUR 12,0 millions. Les commandes en cours d'exécution ont augmenté d'EUR 39,3 millions à EUR 58,1 millions. Depuis 2016, les montants des commandes en cours d'exécution et des acomptes reçus sur commandes sont comptabilisés en position nette au niveau de chaque projet. Lorsque les projets ont des acomptes reçus inférieurs à la valeur des commandes en cours d'exécution, ceux-ci sont inclus avec une position nette 'commandes en cours d'exécution' dans cette section du bilan.

Créances à un an au plus

On constate une diminution d'EUR 39,5 millions des créances à court terme qui passent d'EUR 152,5 millions en 2020 à EUR 113,0 millions en 2021. Cette diminution s'explique principalement par une diminution des créances clients et principalement par la diminution d'EUR 44,1 millions des comptes clients tiers.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 11,5 millions en 2021 et correspondent aux actions propres.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'élèvent à EUR 135,1 millions à fin 2021, soit une forte augmentation par rapport au solde de fin d'exercice précédent d'EUR 111,5 millions. Le principal facteur de cette augmentation a été l'excellente collection sur créances au cours de 2021.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif restent stables d'année en année avec un solde d'EUR 11,8 millions à fin 2021, soit une diminution par rapport à 2020 d'EUR 0,8 million. Ces comptes sont utilisés pour s'assurer que les revenus et les charges sont correctement reconnus dans l'exercice en cours.

Passif

Capitaux propres

Capital souscrit et prime d'émission

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,4 millions au 31 décembre, 2021, une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 42,8 millions. Le capital souscrit et les primes d'émission ont augmenté comme les options d'achat d'actions dans le cadre des régimes offerts au personnel ont été exercées pendant 2021.

IBA SA a actuellement quatre plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2021. Les deux plans pour 2014 et 2015 expirent le 30 juin 2024. En juin 2020, un nouveau plan d'options avait été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030. En janvier 2021, un autre plan d'options d'achat d'actions a été émis pour des options sur actions à moyen terme expirant en décembre 2026. Pour les deux plans, aucune nouvelle action ne sera créée (mais sera réglée au moyen d'actions propres acquises par la société).

L'attribution du résultat proposé à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Augmentation de la réserve indisponible par les actions propres pour un montant d'EUR 10,9 millions ;
- Distribution de dividendes d'EUR 5,6 millions ;
- Bénéfice reporté au titre de l'exercice 2021 d'EUR 145,3 millions.

Actions propres

IBA SA détient 755 994 actions propres au 31 décembre 2021, contre 41 097 en 2020 (22 272 actions étaient détenues pour le compte de d'anciens membres du personnel à la fin de 2020). La valeur de ces actions propres s'élève à EUR 11,5 millions au 31 décembre 2021.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 9,8 millions en 2021 contre EUR 4,0 millions en 2020. Celles-ci correspondent principalement à des provisions pour garanties techniques et pour garanties d'exécution des commandes ainsi que pour les plans d'options d'achat d'actions émis.

Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an en 2021 s'élèvent à EUR 188,8 millions comparés à EUR 198,7 millions en 2020 une baisse nette d'EUR 9,9 millions :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont diminué d'EUR 10,6 millions et s'élèvent à EUR 40,3 millions:
 - Un prêt de la S.R.I.W. (EUR 10,9 millions) et de la SFPI (EUR 4,0 millions). La diminution par rapport à l'année dernière concerne une partie du prêt SRIW (EUR 2,7 millions) et du prêt SFPI (EUR 1,0 million) qui seront remboursées au cours de l'année 2022.
 - Dette de crédit-bail (EUR 10,4 millions).
 - Un prêt à terme d'institutions financières (EUR 15 millions)
- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 130,3 millions en 2021 contre EUR 119,6 millions en 2020
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 18,1 millions et concernent généralement des avances remboursables et des prêts intragroupe.

Dettes à court terme

Dettes à un an au plus représentent EUR 164,0 millions en 2021 contre EUR 131,2 millions en 2020 :

- Les dettes à long terme arrivant à échéance au cours de l'année s'élèvent à EUR 5,6 millions en 2021 (cf. emprunt obligataire privé mentionné ci-dessus)
- Les prêts bancaires à court terme s'élèvent à EUR 6 millions en 2021 (inchangé par rapport à 2020)
- Les dettes envers les sociétés affiliées représentent EUR 8,9 millions en 2021 contre EUR 7,2 millions en 2020
- Les dettes commerciales représentent EUR 50,1 millions en 2021, soit une légère

diminution d' EUR 4,1 millions par rapport à 2020

- Les acomptes sur commandes à court terme ont augmenté par rapport à 2020 : en 2021, ils s'élèvent à EUR 62,5 millions contre EUR 28,9 millions en 2020
- Les dettes fiscales et sociales ont légèrement augmenté (EUR 19,7 millions), ce qui représente une augmentation d' EUR 2,7 millions par rapport à l'année précédente (EUR 17,0 millions en 2020).
- Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 5,6 millions) ainsi qu'une garantie pour lettre de crédit pour un montant d'EUR 5 millions.

Instrument financiers (article 3:6, §1, 8°, de la CSA)

Les principaux instruments financiers sont constitués de prêts inter-entreprises, de prêts bancaires, de soldes bancaires et de prêts bancaires et/ou dépôts intragroupe. L'objectif principal de ces instruments financiers est de lever des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société a également d'autres actifs et passifs financiers tels que des créances commerciales et des dettes, qui découlent directement de son activité.

En outre, la Société a également des contrats de change externes qui sont conclus au niveau de la Société dans le but de couvrir les opérations contre les risques de change sur les actifs, les passifs ou les transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale de gestion des risques financiers met l'accent sur le caractère imprévisible des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les

résultats financiers. IBA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Des règles sont en place qui établissent des principes écrits pour la gestion des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec la Société.

Plus des détails sur la gestion des risques financiers sont disponibles dans le chapitre « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 : 6, §1, 8° ET 3:32, §1, 5°, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 122.

Acquisitions significatives et cessions en 2021

Aucune acquisitions et cessions significatives en 2021.

Perspectives générales pour 2022

Les solides performances d'IBA dans tous les secteurs d'activité ont continué à s'accélérer en 2022. Notre pipeline est extrêmement actif, surtout aux États-Unis et en Asie, et, associé à notre source croissante de revenus prévisibles, nous offre une visibilité importante pour le futur. Pour l'avenir, nous constatons un potentiel d'une nouvelle accélération des prises de commandes, plus particulièrement dans les activités de protonthérapie et de stérilisation, ce qui stimulerait la croissance de notre chiffre d'affaires et des bénéfices nets. Parallèlement à cette croissance organique, nous présentons un bilan très solide qui nous aidera à rechercher

des opportunités externes génératrices de valeur en vue de maintenir une croissance durable.

Cependant, la situation actuelle qui s'est développée au cours des dernières semaines en Ukraine, ajoutée à certaines complexités liées à la pandémie, a une fois de plus créé des incertitudes économiques. Par conséquent, nous ne sommes toujours pas en mesure de fournir des prévisions fiables à ce stade.



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Ion Beam Applications pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société anonyme Ion Beam Applications (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 16 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels d'Ion Beam Applications SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 619.322.676 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 19.722.460.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.



Rapport du commissaire du 28 avril 2022 sur les Comptes Annuels
d'Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

Description du point clé de l'audit

La Société applique la méthode du pourcentage d'avancement pour déterminer la reconnaissance des revenus et des coûts sur les contrats à long terme. Pour ces contrats, la Direction doit estimer l'avancement du projet qui est utilisé pour mesurer le pourcentage d'avancement pour la reconnaissance des revenus.

Des jugements significatifs sont nécessaires pour estimer l'avancement et les coûts totaux du contrat. Dans le cadre de ces estimations et afin de déterminer l'avancement des contrats, la direction s'est appuyée sur la compétence des experts de la Société et aussi sur l'expérience de projets clôturés et les pratiques du secteur.

La nature de ces jugements a pour effet qu'ils sont susceptibles d'être influencés par la direction et l'inexactitude de l'estimation de l'avancement et des coût totaux des contrats peut avoir un impact sur les Comptes Annuels.

Nous estimons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit compte tenu des jugements significatifs de la direction pour estimer l'avancement et les coûts totaux des contrats.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons mis-à-jour notre compréhension du processus de reconnaissance des revenus.
- ▶ Nous avons analysé les caractéristiques des contrats et validé que les impacts spécifiques ont été identifiés et traités par la Direction.
- ▶ Nous avons vérifié les composantes significatives des coûts et revenus totaux par contrat pour un échantillon de projets et contrôlé le caractère complet et l'exactitude des coûts totaux estimés par la direction en comparant les coûts totaux pour un échantillon de projets en cours avec des projets similaires.
- ▶ Nous avons évalué les estimations de la direction pour les coûts totaux estimés par projet en comparant les coûts totaux initiaux avec les coûts totaux attendus.
- ▶ Nous avons rapproché des coûts encourus pour une sélection de contrats avec les documents de support afin de s'assurer que les coûts sont directement attribuables au contrat testé.

- ▶ Nous avons contrôlé la correcte application de la méthode du pourcentage d'avancement.
- ▶ Nous avons réalisé des procédures détaillées de revue analytique en comparant les résultats des contrats avec ceux de l'année précédente.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Rapport du commissaire du 28 avril 2022 sur les Comptes Annuels
d'Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion, qui fait référence au Rapport annuel IBA 2021 pour les aspects liés à la déclaration non financière, a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et associations est reprise dans différentes sections du Rapport annuel IBA 2021 et fait l'objet d'un index en annexe de ce rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence "GRI Standards".

Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI Standards" précité.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans l'annexe aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.



Rapport du commissaire du 28 avril 2022 sur les Comptes Annuels
d'Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (suite)

- ▶ Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêt telles que décrites dans le rapport de gestion et dans le procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration tenue le 23 août 2021.
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 28 avril 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romuald Bilem', written over a horizontal line.

Romuald Bilem*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

22RB0072

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein	1001	614,6	474,3	140,3	
Temps partiel	1002	110,8	50,5	60,3	
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	700,9	514,1	186,8	
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein	1011	1.030.490	804.257	226.233	
Temps partiel	1012	146.190	67.329	78.861	
Total	1013	1.176.680	871.586	305.094	
Frais de personnel					
Temps plein	1021	60.726.342	48.860.965	11.865.377	
Temps partiel	1022	8.297.532	4.086.621	4.210.911	
Total	1023	69.023.874	52.947.586	16.076.288	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.030.847	758.372	272.475	

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	667,9	492,0	175,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.110.721	827.680	283.041	
Frais de personnel	1023	64.309.736	49.609.513	14.700.223	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	974.372	720.167	254.205	

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs		105	639	106	722,7
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	639	106	722,7
Contrat à durée déterminée		111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini		112
Contrat de remplacement		113
Par sexe et niveau d'études					
Hommes		120	492	46	528,7
de niveau primaire		1200	12	12,0
de niveau secondaire		1201	59	12	68,0
de niveau supérieur non universitaire		1202	76	5	80,1
de niveau universitaire		1203	345	29	368,6
Femmes		121	147	60	194,0
de niveau primaire		1210	8	8,0
de niveau secondaire		1211	9	7	13,7
de niveau supérieur non universitaire		1212	41	16	53,5
de niveau universitaire		1213	89	37	118,8
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction		130	11	11,0
Employés		134	628	106	711,7
Ouvriers		132
Autres		133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice		Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées		150	3,5
Nombre d'heures effectivement prestées		151	7.328
Frais pour la société		152	243.395

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	102	1	102,8
210	102	1	102,8
211
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	50	12	59,0
310	50	12	59,0
311
312
313
340	3	2,4
341
342	7	7,0
343	43	9	49,6
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	349	5811	116
Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.967	5812	681
Coût net pour la société	5803	541.598	5813	168.562
dont coût brut directement lié aux formations	58031	533.979	58131	166.030
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	71.065	58132	23.620
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	63.446	58133	21.088
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	541	5831	204
Nombre d'heures de formation suivies	5822	14.456	5832	3.783
Coût net pour la société	5823	602.512	5833	164.593
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	22	5851	7
Nombre d'heures de formation suivies	5842	12.040	5852	5.104
Coût net pour la société	5843	3.300	5853	1.050